TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Communication sur l'engagement
2016-2017

SOMMAIRE

Communication sur l'engagement

2016-2017

1. Highlights

Les chiffres clés de TELT 5

Les 10 principes du Global Compact 7

La Déclaration du Président et du Directeur Général 9

TELT et son engagement dans le Global Compact 12

Le Lyon - Turin 13

Nos Engagements 15

Nos Actions 19

2. Approfondissements

Le Lyon-Turin

La vocation environnementale du projet 31

L'état actuel des transports sur la ligne 33

Les bénéfices de la nouvelle ligne ferroviaire 35

Entre Efficience et Ecologie, le Lyon-Turin dans les axes Est-Ouest 37

Nos actions

Droits de l'Homme 39

Normes internationales du travail 57

Environnement 69

Lutte contre la corruption 87

Communication 93

Communication sur l'engagement

2016-2017

1 HIGHLIGHTS

>62 k
surveillance de l'environnement
135
paramètres environnementaux
>400
points de surveillance de l'eau entre France et Italie
6
organismes impliqués dans le contrôle
-3mln tonnes
CO2
une ville de 300 k habitants
goal
-1 mln
poids lourds par an
>1 k
personnes participant à des événements publics
>90
PME
ont participé aux événements
6
niveaux de contrôle
121
employés
50%
50%
TUNNEL EURALPIN LYON TURIN
8,6
MLD €
le coût certifié
2029
en service
2019
Grant Agreement
12
sites opérationnels
81
appels d'offres internationaux
1°
SMP4
NO MAFIA
LA MADDALENA
cas d'application transnationale de la législation anti-mafia
50%
50%
>1050
contrôles anti-mafia côté italien
162 km
de galeries
7 TBM
89%
en galerie
72%
études de reconnaissance complétées
57,5km
tunnel de base
65 km
Saint-Jean-de-Maurienne
Modane
Susa
Chiomonte
Bardonecchia
de section transfrontalière
350
PME
impliqués dans la conception
20%
de travaux sous contrat
13%
de galeries excavées

LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

DROITS DE L'HOMME

Principe 1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Principe 2	À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
Principe 4	À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
Principe 5	À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
Principe 6	À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

Principe 7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
Principe 8	À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Principe 9	À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les rétrocommissions

UN GLOBAL COMPACT
Network France
WE SUPPORT

LA DÉCLARATION
DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'adhésion de TELT, en 2015, au Global Compact des Nations Unies a été un pas très important pour notre société qui est engagée dans la réalisation d'un ouvrage unique, le Tunnel de base du Mont-Cenis.

Nous sommes investis par la France et l'Italie, avec le soutien de l'Europe, d'une mission très importante. La précise vocation écologique du projet, conçu dans les plans d'action européens concernant la **révolution durable des transports** et la libération du **territoire alpin** de la pollution du trafic routier, dicte au Promoteur public un objectif concurrentiel : réaliser le plus long Tunnel d'Europe allant au-delà des normes réglementaires et en faire un exemple de respect de l'environnement, de transparence et d'excellence dès la phase de la construction.

Au cours de ses deux premières années d'activité, TELT a assimilé les principes du Global Compact et les Sustainable Development Goals en les appliquant dans toutes ses activités ; en outre, elle s'est affirmée comme étant une société solide dans son modèle d'organisation qui garantit la **protection des droits de l'homme** de ses salariés et des parties prenante grâce à des mécanismes de contrôle interne et externe, une direction inter-fonctionnelle et des politiques actives sur les territoires concernés par le projet. Une société multiculturelle, qui a transformé les inévitables criticités du bi-nationalisme en un atout. Une société transparente qui communique de façon constante l'avancement du projet en utilisant tous les moyens mis à sa disposition. Une société ambitieuse, qui dès la phase des études géologiques, a mis la sécurité des travailleurs au centre de son action, avec l'objectif difficile et périlleux d'une réduction au minimum des accidents dans la réalisation des travaux définitifs.

Une société innovante qui considère que les piliers du projet et de sa réalisation sont le **suivi environnemental** certifié et constant, la **prévention des incidences sur l'environnement** et la **mise en valeur du territoire** par le biais d'interventions qui offrent au chantier une opportunité de valorisation et de croissance. Pour conclure, une société protégée, qui s'est dotée de mécanismes transnationaux de lutte contre les infiltrations mafieuses et la corruption qui sont uniques en Europe.

Sur ces bases, nous avons atteint nos premiers résultats décrits dans cette Communication : les succès des **études géologiques** – à titre d'exemple, le Ministère de l'Environnement italien a récemment confirmé l'importance de l'expérience de la galerie de La Maddalena - les mesures prises pour garantir **l'égalité entre les hommes et les femmes**, la diffusion de la «culture de la sécurité», les initiatives visant à accroître les **retombées positives sur le territoire**, de la Démarche Grand Chantier en Maurienne aux politiques naissantes dans la Vallée de Suse qui commencent à s'affirmer malgré le contexte difficile.

Le Règlement des Contrats Anti-mafia est le chapitre le plus important dans la voie de la lutte contre la mafia.

Dans l'avenir nous nous verrons de plus en plus impliqués dans les «défis» déjà décris dans ce document à savoir le travail, l'environnement et la transparence de la société. Le plus grand défi sera, dans tous les cas, **participer** et agir, bien que dans nos marges limitées d'interventions, en qualité de **moteurs du changement**, en étant nous aussi convaincus comme McLuhan qu' «il n'y a pas de passagers sur le «Navire Terre». Nous sommes tous membres du même équipage».

Le Président
Hubert du Mesnil

Le Directeur Général
Mario Virano

Hubert du Mesnil Président de TELT

Les engagements qui ont été pris au niveau international auprès du Global Compact doivent être démontrés sur tous les plans : il s'agit d'une attitude des dirigeants et du personnel qui manifeste sur tous les sujets une volonté de transparence, du droit, de respect des valeurs

Notre engagement auprès du Global Compact se traduit dans un esprit d'excellence qui doit nous guider dans toutes les phases de réalisation de ce grand ouvrage, au-delà du respect des normes

Mario Virano Directeur Général de TELT

PRÉSENTATION

TELT ET SON ENGAGEMENT DANS LE GLOBAL COMPACT

QUI SOMMES-NOUS ?

Dépositaire d'une coopération transfrontalière et d'une vocation européenne, profondément enracinée dans le territoire, TELT (Tunnel Euralpin Lyon-Turin) est le promoteur public de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin, un grand projet européen de ligne de chemin de fer mixte voyageurs/fret à travers les Alpes, entre la France et l'Italie.

Société de droit français détenue à 50% par l'Etat français et à 50% italienne par l'Etat italien (Ferrovie dello Stato italiano), TELT a été créée le 23 février 2015, à la veille de la signature de l'Accord 2015, par lequel la France et l'Italie ont scellé leur engagement de lancer les travaux définitifs du Tunnel de Base du Mont-Cenis.

La société est née de la transformation du Lyon Turin Ferroviaire (LTF SAS), promoteur constitué des deux gestionnaires du réseau ferroviaire SNCF et RFI, auparavant en charge des études, des enquêtes de reconnaissances et des travaux préliminaires pour la partie commune franco-italienne.

LE LYON-TURIN
LA SECTION TRANSFRONTALIÈRE

UNE LIGNE DE PLAINE

En vertu de l'accord franco-italien du 30 janvier 2012 concernant la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, TELT est en charge de la réalisation et de l'exploitation de la section située entre Saint-Jean-de-Maurienne, en France, et Suse-Bussoleno, en Italie. Dans la majeure partie, soit près de 90%, la ligne est réalisée en tunnel.

150 ans après l'inauguration du tunnel ferroviaire du Fréjus, ce projet s'inscrit dans une dynamique générale de grands projets sur le territoire européen visant à favoriser un vrai transfert modal de la route vers le rail, à prendre en compte les environnements montagnards et les territoires concernés, avec toutes leurs spécificités, et à remplacer des solutions existantes dépassées. **Lötschberg, Gothard, Ceneri, Zimmerberg, Brenner, Koralm, Semmering** sont autant de tunnels répondant à ces préoccupations fondamentales.

Concernant la nouvelle ligne Lyon-Turin, **le tunnel de base du Mont-Cenis**, d'une longueur de 57,5 km - dont 45 km en France et 12,5 km en Italie - sera constitué de deux tubes à voie unique. Il reliera les nouvelles gares internationales de Saint-Jean-de-Maurienne et de Suse, avec des interconnexions au réseau existant, en France et en Italie.

1871

AUJOURD'HUI

Le tunnel historique du Fréjus est le plus ancien des tunnels Alpins

LE TUNNEL DE BASE DU MONT-CENIS DE 57,5 KM

TUNNEL DE BASE DU MONT-CENIS

NOS ENGAGEMENTS

TELT ADHÈRE AU GLOBAL COMPACT DES NATIONS -UNIES

TELT a adhéré au Global Compact des Nations -Unies le 2 novembre 2015 afin de soutenir les objectifs des Nations Unies et de promouvoir les valeurs du Global Compact dans sa sphère d'influence.

Network France
WE SUPPORT

Ainsi, depuis 2016, TELT est membre du Global Compact France dans la catégorie des organisations intervenant dans le secteur public.

Dans ce cadre, TELT formalise sa démarche de responsabilité sociale dans un document en phase de rédaction.

En outre, TELT s'est doté d'un Code éthique, élaboré et partagé avec le personnel et publié sur le site internet de TELT, et entré en vigueur le 9 septembre 2016. Ce code, qui s'applique aussi bien au personnel de TELT qu'à ses partenaires comporte des engagements forts sur des principes éthiques fondamentaux (dignité des personnes, probité et honnêteté, impartialité, respect de **l'environnement**, **sécurité** et **santé des travailleurs**) en instaurant des règles fermes de conduite et un suivi régulier.

LES DROITS DE L'HOMME

par le respect du droit international et l'engagement de ne pas se rendre complices de violations

LE RESPECT DES NORMES DU TRAVAIL

à travers notamment le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ainsi que la condamnation stricte de toute forme de travail forcé ou obligatoire, du travail des enfants et de toutes discriminations

L'ENVIRONNEMENT

l'adhésion au principe de précaution - dans le cadre de la protection de l'environnement, la promotion d'une plus grande responsabilité dans les questions environnementales, ainsi que la mise en œuvre de politiques - favorisant le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

sous toute forme, notamment l'extorsion et les rétro-commissions

Une des salles du siège TELT de Rome

NOS ENGAGEMENTS

UN CODE ÉTHIQUE

PARITÉ, SÉCURITÉ, VÉRITÉ, ÉQUITÉ, DROITS, ENVIRONNEMENT

Le respect des **Droits de l'Homme** influence tous les processus clefs de l'entreprise, de la sélection des employés, au suivi des risques, à la protection de la sécurité des travailleurs.

De même, le respect de **l'environnement** est un des piliers de la société : TELT s'engage à promouvoir la protection de l'environnement, tant dans le respect des normes que par la diffusion de la culture "éviter, réduire et compenser" - auprès de tous les fournisseurs et les collaborateurs externes .

De **l'environnement externe à l'environnement interne** : la protection de la santé des travailleurs et de leur sécurité est un des fondements des objectifs que TELT poursuit. Le partage des valeurs est essentiel face aux défis de TELT et chaque employé, selon son rôle et sa responsabilité, a le droit et le devoir de participer activement à la gestion de la sécurité et de la santé des collaborateurs, dans un cadre de cohésion et de participation au bien commun de l'entreprise.

LE CODE ÉTHIQUE A ÉTÉ COMMUNIQUÉ ÉGALEMENT AUX FOURNISSEURS DE TELT ET, DEPUIS SA PUBLICATION, FAIT PARTIE INTÉGRANTE DES CONTRATS PASSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

TELT a également décidé d'édicter des règles de **bonne conduite**, notamment en ce qui concerne l'intégrité des collaborateurs de la société. Ainsi, une procédure a été mise en œuvre pour la réception de "présents d'usage", qui ne peut être, autorisée que dans le cadre de conditions très strictes de provenance et de valeur.

Le code éthique

NOS ACTIONS

Depuis sa création, TELT a initié un parcours de consolidation, en intégrant tous les principes du Global Compact dans l'ensemble de ses activités et des relations qu'elle entretient avec ses partenaires publics et privés

LES DROITS DE L'HOMME

La politique de TELT entre 2015 et 2017, visant à veiller au strict respect des Droits de l'Homme, en interne mais également avec ses contractants, a abouti à la **définition de son modèle organisationnel,** soumis, selon les Accords Internationaux, à des contrôles par des organismes externes (Commission des Contrats pour les procédures liées aux marchés au-dessus des seuils européens, Service Permanent de Contrôle qui représente un organe d'audit externe), et à un **système de contrôle interne,** dont fait partie le Comité Ethique.

Ainsi, durant ses deux premières années d'activité, le travail a plus particulièrement porté sur :

la construction d'un **leadership** inter fonctionnel pour le respect des Droits de l'Homme

la création d'une **politique permettant** la prise en considération **prépondérante** du bien être des employés et des conditions de travail

l'institution de mécanismes multi directionnels de **communication interactive** (top/down et down/top)-à savoir du management-vers les employés et des employés vers le management

La mise au point **d'un système d'analyse des principaux KPI** permettant de contrôler le respect des Droits de l'Homme dans la société

Vers l'extérieur, TELT a entendu concentrer ses efforts sur l'accès à une **information transparente** diffusée à ses principales **parties prenantes**, à savoir les **communautés impliquées par le projet**, les entités publiques impliquées et les entreprises participant aux appels d'offres.

A titre d'exemple, sur le territoire français, une implication proactive des entrepreneurs et des institutions a été encouragée, ce qui a permis d'aboutir à la **« Démarche Grand Chantier »**. L'une des initiative les plus récentes a été la signature d'une « Charte » d'engagements - souscrite par la Préfecture de la Savoie et par TELT, afin de soutenir les parties prenantes dans les opportunités offertes par le chantier du Lyon-Turin sur le territoire, en termes d'emplois, de structures d'accueil - et de restructuration des bourgs de la Maurienne. En Italie, un certain nombre d'actions a également permis d'instaurer un dialogue constructif avec les opposants au projet. Dans ce cadre, TELT souhaite promouvoir, pour le territoire italien, une démarche similaire à celle du « Grand Chantier ».

DÉMARCHE GRAND CHANTIER LYON-TURIN
Une chance pour le territoire

NOS ACTIONS

Valorisation des ressources humaines, sécurité des salariés, diffusion de la culture de la sécurité : les piliers du bien-être au travail

DIFFUSION ET RESPECT DES DISPOSITIONS SUR LE TRAVAIL

La politique des ressources humaines de TELT vise des objectifs d'amélioration continue dans différents domaines essentiels parmi lesquels la lutte contre toute forme de discrimination, l'environnement de travail et la santé des salariés.

121 salariés à semptembre 2017

la lutte contre toute forme de discrimination aussi bien dans le processus d'embauche que sur les lieux de travail, avec pour objectif de garantir l'égalité des chances ; plus particulièrement, la parité Hommes-Femmes est une préoccupation essentielle de TELT, avec un objectif d'amélioration continue

la recherche d'un environnement de travail sain, avec la création de locaux conviviaux et confortables aussi bien pour les sièges que sur les chantiers

la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel avec la mise en place de procédures et de processus de contrôle du respect desdites procédures

A titre d'exemple, TELT a contribué à la création des **Règles Communes opérationnelles de Sécurité** des chantiers entre France et Italie et a mis en œuvre une politique de sensibilisation aux risques professionnels dont le **premier évènement** (séminaire sur « La maîtrise d'ouvrage en tant que promoteur essentiel de l'éducation à la Santé et à la sécurité au travail présentant les stratégies de gestion et communication, les aspects contractuels, les bonnes pratiques et les expériences ») a rassemblé plus de **deux cents personnes**. En outre, TELT participe à la campagne ***Healthy Workplaces for all ages* de l'UE-OSHA** (environ 2,5 M de e-visiteurs, 38.000 participants aux évènements et 73.000 destinataires de la newsletter).

la mise en place d'une culture d'entreprise forte avec l'organisation d'une politique d'interactivité entre les services et les entités de la société, à travers des rencontres et des évènements

la valorisation du potentiel de chaque salarié, avec des programmes de formation

NOS ACTIONS

L'attention portée à l'environnement de la phase Etudes aux travaux définitifs

RESPECT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'un des fondements du projet de ligne de chemin de fer mixte voyageurs/fret à travers les Alpes est l'implication collective à la protection de l'environnement ; dans un contexte où l'atteinte d'un impact minimum du chantier afférent constitue un réel défi.

TELT s'est engagé à réaliser sa mission en adoptant une politique visant l'amélioration continue dans l'atteinte d'objectifs environnementaux réalistes mais ambitieux.

Ainsi, pour les phases finale des Etudes, entre 2015 et 2017, TELT s'est donné les moyens de réaliser **les travaux de reconnaissances géologiques** du **tunnel de base** en contrôlant leur impact sur l'environnement, par l'intermédiaire de la mise en place d'une **Evaluation sur l'Impact sur la Santé des Citoyens** dans l'aire du chantier de Chiomonte utilisant 135 paramètres d'évaluation, ainsi que de contrôles permanents notamment **dans la vallée de la Maurienne**.

De même, une attention toute particulière a été accordée à la sensibilisation des opérateurs du secteur en ce qui concerne le respect de la **flore** et de la **faune**.

Enfin, **trois projets essentiels** constituant une partie des défis environnementaux de TELT pour les années à venir, ont été lancés :

La création d'une politique partagée franco - italienne pour la promotion de l'économie circulaire, à travers la mise en œuvre de solutions innovantes pour la valorisation des ressources naturelles et la réutilisation des matériaux excavés issus des chantiers aussi bien dans le cadre du projet, qu'auprès d'autres maîtres d'ouvrage

La réalisation d'une étude sur la valorisation géothermique des eaux du tunnel de base du Mont-Cenis (étude réalisée par le Politecnico de Turin –Département d'Ingénierie de l'Environnement, du Territoire et des Infrastructures)

La réalisation d'une Evaluation de l'Impact sur la Santé des Citoyens (VIS en italien, acronyme de Valutazione dell'Impatto sulla Salute) par un organisme externe, l'Université de Turin (Département de Médicine) avec un suivi pendant toute la phase de réalisation du Tunnel de Base

NOS ACTIONS

Transparence, lutte contre toute forme de corruption, contrôles antimafia sur tous les chantiers

LES ACTIONS CONTRE LA CORRUPTION

TELT s'engage à démontrer la plus grande intransigeance quant aux problématiques de la lutte contre la corruption et son impartialité totale dans l'exercice de sa mission.

Les accords internationaux de 2012 et 2015 actent que TELT a l'obligation d'intégrer, sous l'égide de la lutte contre les infiltrations mafieuses, un **Règlement des Contrats** extrêmement rigoureux qui combine la procédure des contrôles antimafia italienne avec les dispositions anti-corruption du droit français des marchés publics. Ce règlement, pour la rédaction duquel TELT a été un acteur clé, est rentré en vigueur comme partie intégrante de l'accord de 2015, ratifié par les deux Etats en avril 2017 ; la ratification sera suivie par la constitution d'une structure binationale pilotée par les Préfets de Turin et de Lyon.

16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS

TELT s'est engagé à contrôler les flux financiers, à surveiller toute forme de corruption et à développer sa structure selon des critères de transparence, de responsabilité et d'efficacité (objectifs 16.4, 16.5 e 16.6)

NOS ACTIONS

Une communication dédiée aux principes du Global Compact

LES INITIATIVES DE COMMUNICATION

Network France
WE SUPPORT

Depuis son adhésion au Global Compact, TELT communique régulièrement par voie de presse et sur ses outils web pour la promotion des principes et valeurs associés ; elle les met également en avant lors de nombreux événements tels que :

- une conférence à Turin et un **communiqué de presse** diffusé en Italie et en France en 2015, à l'occasion de l'entrée de TELT dans le Global Compact, dans lequel TELT a déclaré son engagement de respecter les dix principes, en conformité avec la politique initiale poursuivie dès sa création
- les **roadshows d'information** dédiés aux entreprises et, en particulier, aux **PME**, dans lesquels TELT a diffusé les principes du Global Compact à plus de huit cents responsables en France et en l'Italie
- les **évènements pour la promotion des territoires,** de Briançon à Chiomonte.

Enfin, dans le cadre d'une volonté éducative, la politique environnementale et les procédures d'anti-corruption de TELT, en cohérence avec les principes 7,8 et 9 du Global Compact, figurent parmi les sujets de la **journée-séminaire organisée annuellement à Chiomonte pour les étudiants du Master GOMAP "Gouvernance et Management des Marchés Publics en appui au développement durable" de l'ILO**.

Mai 2017 | Roadshow à Turin

Juin 2017 | Roadshow à Lyon

ROADSHOW LYON-TURIN: 800 PERSONNES DE 12 PAYS

Communication sur l'engagement

2016-2017

2 APPROFONDISSEMENTS

LE LYON-TURIN

UN PROJET À UNE VOCATION ENVIRONNEMENTALE

LE RÉSEAU TEN-T

Le projet de la Nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin trouve son origine dans le plan européen du Réseau TEN-T.

La création et le développement des réseaux TEN visent l'interconnexion des réseaux infrastructurels nationaux, en assurant leur **interopérabilité** avec des interventions basées sur la définition de standards communs pour la suppression des barrières physiques et techniques.

17.500 km de nouvelles lignes

9 corridors européens

8 tunnels de base alpins

Ils ont été redéfinis par le Règlement (UE) n. 1315/2013 du Parlement Européen et par le Conseil du **11 décembre 2013** qui en a établi les orientations de développement selon une structure à « double enjeu » : la mise en place d'un réseau global et d'un réseau central (core), à horizon 2030, d'une importance stratégique majeure pour le marché interne UE. Ces deux réseaux sont constitués par des couloirs transnationaux multimodaux (fer, route, voies navigables) qui se croisent afin de créer un tissu serré de connexions entre les différentes régions européennes et entre les grands terminaux portuaires et aéroportuaires, avec pour objectif **d'améliorer l'efficience et la durabilité des systèmes de transport** tout comme leur capacité à contribuer à la **cohésion des territoires** et des collectivités ainsi que de développer les services de mobilité et leur accessibilité aux voyageurs et aux marchandises.

Dans ce réseau, la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin entre la France et l'Italie à travers les Alpes, est le dernier maillon du **Corridor Méditerranéen** reliant les ports d'Algesiras à la Hongrie. Ce Corridor et dessert le 18% de la population UE dans des régions représentant environ 17% du PIB européen.[1]

[1] Work Plan of the European Coordinator Mai 2015

MEDITERRANEAN CORRIDOR TEN-T

le Corridor Méditerranéen sert le 18% de la population Ue dans des régions raprésentant environ 17% du PIB européen

LE LYON-TURIN

L'ÉTAT ACTUEL DES TRANSPORTS SUR LA LIGNE

L'OBJECTIF EUROPÉEN DU TRANSFERT MODAL DE LA ROUTE VERS LA VOIE FERRÉE

Actuellement, la liaison France Italie est assurée par **un seul passage alpin ferroviaire**, à savoir une section sur la côte, et trois passages autoroutiers, dont deux en altitude (Fréjus et le Mont Blanc) et un sur le littoral (Vintimille).

90% du trafic des marchandises entre la France et l'Italie est routier
Tous les ans, plus de 2,5 millions de poids lourds empruntent ces passages autoroutiers, avec d'importants impacts négatifs pour l'environnement alpin

Les Alpes, dont le capital en termes de biodiversité et des ressources naturelles est exceptionnel, constituent un environnement naturel, culturel, de vie et de travail pour environ 14 millions de personnes, mais aussi une destination touristique attirant environ **120 millions de visiteurs chaque année.**

Les Etats, conscients des conséquences négatives provoquées par la circulation autoroutière sur ce territoire, ont signé en 1995 la Convention des Alpes, un traité international souscrit par les Pays Alpins (Autriche, France, Allemagne, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) et par l'Union Européenne afin d'appuyer la protection de cette région. Parmi les actions envisagées, la Convention demande l'adoption de mesures visant à réduire la circulation inter-alpine et transalpine à un niveau qui soit « tolérable pour l'homme, la faune, la flore et leur habitat » et fixe comme objectif essentiel à la réalisation des objectifs écologiques un **« transfert sur rail des transports et en particulier du transport des marchandises plus conséquent »**. La contribution du transfert modal d'une partie du transport des marchandises de la route vers la voie ferrée est également un objectif de la stratégie européenne de réduction des gaz à effet de serre, tel qu'établi par l'Accord signé à Paris dans le cadre de la COP21 (Conférence sur le Climat).

Cependant, en l'état actuel des infrastructures, ces orientations fortes ne peuvent être concrétiser dans la région occidentale alpine en raison de la faible compétitivité de la ligne historique ferroviaire du Fréjus, **le tunnel transfrontalier ferroviaire le plus ancien des Alpes** (1871- projet du 1857).

Les Alpes : 120 millions de visiteurs chaque année.

En effet, la ligne de franchissement entre Bardonecchia et Modane a été conçue, dans la lignée de toutes les anciennes lignes alpines, à une altitude élevée, atteignant jusqu'à 1335 m.

Le service est fortement limité par les caractéristiques de la ligne : presque 40 km de galeries aujourd'hui dépourvues des standards de sécurité nécessaires à un fonctionnement à plein régime et avec des **fortes déclivités** (dans certains points supérieurs à 30‰) qui obligent à utiliser **jusqu'à trois locomotives pour la traction des trains** de marchandises, ayant un fort impact en termes de coûts, de consommation d'énergie et de pollution. De plus, la contenance théorique de cette section de franchissement est calculée sur le double sens de la marche alors qu'en réalité, en raison de l'absence de sorties de secours, le croisement de trains passagers et de marchandises **dangereuses (qui constituent une part importante du transport de marchandises par voie ferrée)** est interdit, ce qui ralentit fortement la fréquence de passage.

Outre la sécurité et les déclivités, de réelles difficultés opérationnelles coexistent comme par exemple la limitation du **remorquage**, pour un maximum de 650 tonnes (contre les 1600 des lignes modernes comme celle du Gottard), la **longueur maximale du train** de 550 mètres contre les 750 mètres des standards européens, le tracé tortueux, ou encore **les tensions d'alimentation électrique de la suspension caténaires**, différentes en la France et en l'Italie.

C'est pour ces raisons que la ligne Modane-Turin est désormais obsolète et a ainsi **perdu 70% de trafic dans les 15 dernières années** (seul 9% des marchandises transitent par chemin de fer, contre le 67% de la Suisse). Ce déclin se traduit également par un impact financier sur le prix de vente des marchandises, **le coût de la « production » par tonne transportée étant 67% supérieur à celui d'un tunnel de base,** pratiqué sur toutes les autres lignes de franchissement des Alpes (Lötschberg, Gottardo, Ceneri, Zimmerberg, Brennero, Koralm, Semmering). Et cela alors qu'il existe une réelle demande sur l'axe franco-italien, qui se confirme par des données récentes démontrant une augmentation constante des échanges, demande à laquelle l'offre ferroviaire actuelle n'est pas à même de répondre.

Face à de tels risques et de telles lacunes, il était indispensable de mettre en œuvre un nouveau projet ferroviaire concrétisé par la réalisation du **tunnel de base du Mont-Cenis,** ouvrage principal de la Nouvelle Ligne Ferroviaire Lyon-Turin qui **transformera la section en une ligne de plaine.**

LE LYON-TURIN

LES BÉNÉFICES DE LA NOUVELLE LIGNE

LA RÉDUCTION DE CO_2

La réalisation de la nouvelle ligne permettra à terme d'atteindre les objectifs européens de transfert modal de la route vers le rail avec **une réduction annuelle d'environ 3 milion de tonnes équivalents de CO_2 soit une réduction égale aux émissions d'une ville de 300.000 habitants.**

Cette réduction sera liée au report de plus d'un million de poids lourds de la route sur le nouveau rail. Dès lors, l'essence même du projet dont TELT est aménageur est synonyme de transition énergétique. En outre, le projet a été conçu en tenant compte des principes de protection des ressources naturelles sur l'ensemble des territoires intéressés, selon des critères solides de durabilité.

En ce qui concerne le transit des passagers, la nouvelle ligne complètera les liaisons ferroviaires à grande vitesse **entre les cinq régions métropolitaines d'importance majeure en Europe (Londres, Paris, Madrid, Milan et Barcelone**).

A titre d'exemple, grâce à la nouvelle ligne ferroviaire, la durée du trajet pour relier Turin à Lyon diminuera de plus de moitié, tout comme celle entre Turin et Barcelone ou celle entre Turin et Paris. Ces gains de temps permettront une modification des habitudes des voyageurs reliant les villes concernées dont bénéficiera le transport ferroviaires au détriment des transports routiers et aériens.

Plus de
1 million
de **poids lourds** seront reportèes de la route **sur le nouveau rail.**

LE LYON-TURIN
ENTRE EFFICACITÉ ET ÉCOLOGIE

LA PLACE DE LA LIGNE DANS LES AXES EST-OUEST

La révolution de la mobilité et l'exigence du passage intermodal de la route à la voie ferrée, plus durable et plus économique, ne concernent pas uniquement les projets européens. Partout dans le monde, des voies ferrées sont créées dans l'optique de relier les extrémités du Globe ainsi que **les grandes puissances économiques et les pays en voie de développement** qui, jusqu'à présent, à cause d'un réseau de transport désuet, ont souffert d'enclavement économique.

De la Chine aux Etats Unis, les projets de liaisons ferroviaires à grande vitesse mettent en jeu des investissements considérables, des technologies de pointe ainsi que des coopérations internationales ambitieuses.

Ainsi, à titre d'exemple, une ligne à grande vitesse reliera **Los Angeles à San Francisco.**

De même, la Chine continue à concrétiser la **Belt & Road Initiative**, un plan de 4,6 milliards de dollars par lequel elle envisage de reconstruire la Route de la Soie, en passant notamment par des liaisons ferroviaires à grande vitesse. La Russie avec un projet de voie ferrée entre Moscou et Kazan ou encore l'Autriche s'activent également afin de participer à cette « révolution ferroviaire ».

Dans ce plan mondial de transition vers un réseau ferré global, les points de passage de Lyon et de Turin constitueront des axes stratégiques pour les échanges commerciaux, notamment dans le cadre de la région dite METR (Moyen Orient, Europe, Turquie et Russie).

Tout cela à condition que la mise en œuvre de politiques actives et tournées vers l'avenir permettent de moderniser les infrastructures et le système portuaire, en évitant que nos pays soient contournés par la grande révolution en cours. **Le Forum des Villes des Voies de la Soie** est l'une des démarches à travers laquelle nous avons pu entrevoir la grande opportunité de relier Orient à l'Occident dans le METRO « of the METR », le grand carrefour des lignes à grande vitesse. Les engagements afférents ont d'ailleurs été confirmés par la Charte de Turin signée en 2015 par plusieurs maires de grandes villes de diverses nationalités.

La simulation créée en ligne par MIR Initiative, qui est à l'origine de ce projet de coopération internationale, est fascinante et impressionnante: aller en train de Lyon à Beijing, en passant par Turin et Milan, en une journée de voyage.

De la Chine aux Etats Unis, des projets de liaisons ferroviaires à grande vitesse/capacité ont été lancés

Salon International du Livre à Turin, 2015

NOS ACTIONS

PRINCIPES SUR LESQUELS NOUS NOUS ENGAGEONS

LES DROITS DE L'HOMME

8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH	**Goal 8 :** Encourager une croissance économique, à long terme, inclusive et durable, une occupation pleine et productive et un travail décent pour tous
9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE	**Goal 9 :** Construire une infrastructure résistante et promouvoir l'innovation et une industrialisation équitable, responsable et durable
11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES	**Goal 11 :** Rendre les villes et les installations humaines inclusives, sécurisées, à long terme et durables
16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS	**Goal 16 :** Promouvoir des sociétés pacifiques et plus inclusives avec un développement durable ; offrir l'accès à la justice pour tous et créer des organismes efficaces, responsables et inclusifs à tout niveau

TELT met en avant **le respect des Droits de l'Homme** dans son **Règlement Interne** et dans son **Code Ethique** et s'engage à les décliner dans l'ensemble de ses propres activités et celle de ses parties prenantes (entreprises adjudicatrices, collectivités locales, associations syndicales, sous-traitants). Ainsi, dans la conduite de ses activités, TELT a pour objectif de garantir et de promouvoir :

- Le droit à la **dignité**, à l'égalité des chances, à un traitement non discriminatoire sans distinction de race, couleur, genre, langue, religion, nationalité, opinion politique, orientation sexuelle, statut social, invalidité, âge ou toute autre condition de l'individu non liée aux conditions nécessaires à l'exécution du travail
- Le droit à la vie, à la liberté de pensée et d'opinion
- Le droit à la sécurité
- Le droit à la transparence, en mettant en place des dispositifs afin d'éviter les conflits d'intérêt
- Les droits sociaux et culturels des employés et de toutes les entités rentrant en contact avec TELT

La politique de TELT pour le respect des Droits de l'Homme s'insère dans tous ses processus de décision et d'action, en particulier dans son **modèle organisationnel** qui, par **ses dispositifs de contrôle**, s'assure qu'aucun droit ne soit violé, dans la **gestion des ressources humaines, dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de sécurité et dans la politique de concertation et d'écoute des exigences des communautés locales** et des parties prenantes intéressées par ce processus. La nature binationale du projet impose une nécessité renforcée de dialogue entre deux cultures différentes , dialogue qui constitue la base d'un défi quotidien de conciliation entre trois droits différents, Italien, Français et Européen.

TELT représente une expérience unique et exemplaire de collaboration transfrontalière et intégration d'identités différentes

NOS ACTIONS

PROCESSUS -CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

LE MODÈLE ORGANISATIONNEL DE TELT

En vertu des Statuts de TELT, signés le 23 février 2015, la société est organisée autour de deux organes décisionnels, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, et de deux organes de contrôle externe, la Commission des Contrats et le Service Permanent de Contrôle. En outre, ont été mis en place Trois dispositifs de contrôle interne : l'Audit interne, le Comité Ethique et le Contrôle Interne des Risques des Contrats.

TELT s'appuie principalement sur le **Conseil d'Administration**, organe communautaire garantissant le contrôle permanent de la gestion de la société aux conditions prévues par les statuts. Il est composé de dix membres ayant droit de vote (les « Administrateurs ») parmi lesquels le Président et le Directeur Général, qui sont des membres de droit, et quatre administrateurs désignés par chaque Etat et confirmés par les associés pour une durée renouvelable de six ans. Parmi les membres qui n'ont pas droit de vote, il y a un membre représentant l'Union Européenne, doué d'un fort pouvoir de « persuasion morale » et les représentants des régions du Piémont et d'Auvergne Rhône-Alpes, qui participent en tant que observateurs.

L'Assemblée Générale est constituée par les actionnaires.

La **Commission des Contrats** a été créée afin de garantir le respect des exigences du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et une vraie rigueur dans la passation et l'exécution des contrats.

Le **Service Permanent de Contrôle** a pour mission de veiller à une bonne exécution du projet et, sur un plan plus général, au bon fonctionnement de la société.

L'aspect binational trouve sa synthèse dans l'accord de 2012 qui établit les nominations aux principaux postes de TELT à l'art. 6.4 :

Le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier sont nommés par la Partie Italienne. Le Président du Conseil d'Administration, le Président de la Commission des contrats et le Président du Service permanent de contrôle sont nommés par la Partie Française. Le directeur général est assisté par un directeur juridique qui est nommé par la Partie Française.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'organisation de TELT, compte tenu de la nature publique du son objet et des ressources mises à disposition pour sa réalisation, poursuit l'excellence à travers :

- La qualité de l'organisation (efficacité et efficience dans la discipline des activités)
- L'éthique dans la gestion (respect des « valeurs d'entreprise »)

Ces valeurs sont présentes dans la création d'un leadership inter fonctionnel qui répartit la responsabilité du respect des droits de l'Homme entre les fonctions majeures afin de ne pas la centraliser.

Le respect dans tous les rapports de travail constitue un élément fondamental pour obtenir un bon climat de travail et atteindre les objectifs de la société. Les responsables s'engagent à entretenir la qualité des rapports avec les collaborateurs et à s'assurer des bonnes relations entre collaborateurs en favorisant la collégialité des décisions et la circulation des informations.

Février 2017 | Convention « Telt Agorà », Galerie de La-Praz

1.Promouvoir et respecter la protection des droits fondamentaux de l'Homme

2.Veiller à que l'entreprise ne se rende pas complice d'une violation

NOS ACTIONS

PROCESSUS -CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

LA COMMUNICATION INTERNE

La communication interne est organisée à travers des mécanismes bidirectionnels :

- le **site intranet** de la société ou toutes les communications et les outils pour les employés sont publiés.

- les **réunions de siège** deux fois par mois dans lesquelles les Directeurs Généraux adjoints (un pour l'Italie et un pour la France) informent les collaborateurs de l'état d'avancement du projet et des questions plus urgentes à traiter. L'objectif de ces réunions est de maintenir le sentiment d'appartenance des collaborateurs à un projet d'intérêt général .

- les **réunions mensuelles** des **délégués du personnel**, qui, une fois par mois, abordent les exigences de la société et exposent les demandes du personnel sur différents sujets. Le procès-verbal des réunions est transmis aux dirigeants et au personnel de la société via un affichage dans les parties communes de la société et sur son site intranet.

- la **Newsletter** de la société, **« Telt News »** née comme espace d'information pour mettre à jour les employés et les parties prenantes sur les activités liées à la réalisation du Tunnel de Base et qui en printemps 2017 a été enregistrée comme journal d'information ; TELT a également développé une application dédiée à l'avancement des travaux dans le chantier de Saint-Martin-la-Porte.

LES MESURES D'INCITATION DU PERSONNEL

Au cours des années 2016 et 2017, TELT a introduit une politique d'encouragement des employés dans la réalisation de leurs objectifs. Au-delà des objectifs individuels, fixés entre le responsable et son collaborateur, la société établit annuellement des objectifs généraux auxquels chaque employé contribue selon le niveau de ses responsabilités.

Un des objectifs fixés pour chacun était de favoriser un bon climat interne et de contribuer à instaurer un esprit de cohésion et de bien-être au travail.

NOS ACTIONS

PROCESSUS -CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

LE SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE DE TELT

Le Système de Contrôle Interne et de Gestion des Risques de TELT (par la suite « SCI-GR ») est l'ensemble des structures organisationnelles, des dispositions et des règles internes permettant une bonne conduite de la société en cohérence avec ses objectifs, par l'intermédiaire d'un processus approprié de définition d'acteurs, de devoirs et de responsabilités des différents organismes et fonctions, ainsi qu'à travers un système de contrôle et d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle des risques principaux, ainsi que par la structuration de flux d'informations appropriés afin de garantir leur circulation.

Ce Système performant contribue à garantir l'efficacité des processus de la société, la fiabilité des rapports financiers, la protection du patrimoine social, le respect des lois, règlements, du Statut, du Code Ethique et des instruments juridiques internes

Il convient de citer le dispositif du « **whistleblowing**" (de l'anglais « souffler dans le sifflet ») appelé également « protection du lanceur d'alerte », qui prévoit la possibilité pour les collaborateurs internes et externes de dénoncer de manière strictement confidentielle, mais non anonyme des activités suspectées de violer la loi, les règlements ainsi que les principes et les règles du modèle de gestion, organisation et de contrôle de la société.

La complexité des ouvrages réalisés par TELT rend nécessaire une gestion des risques à trois niveaux :

1. Le niveau du **« contrôle opérationnel »**, constitué par l'ensemble des activités de contrôle que les différentes **Structures Organisationnelles**/Chargés de l'organisation effectuent sur les processus afin d'assurer le bon déroulement des opérations. Dans le cadre des principales procédures de TELT, et en particulier des procédures d'investissements, des contrôles sont assurés par des fonctions spécifiques dont par exemple le Poste de Régie.

2. Le niveau du **« contrôle du système »**, assuré par le "risk officer", la Direction Juridique pour les « risques des contrats », la Direction Administration et Finance pour les « risques de la gestion d'entreprise », la Direction Sécurité et Environnement pour les « risques dans le cadre de l'environnement », les « risques dans le cadre de la sécurité sur le lieu de travail », les « risques concernant la sécurité des informations, la sécurité informatique, la Security et protection des données personnelles », les risques relatifs à la sécurité ferroviaire et la Direction Ressources Humaines, Organisation, Systèmes et Services pour les « risques relatifs à la Qualité et à la sécurité informatique».
Enfin, le « risk officer » est également responsable de la coordination du processus annuel d'identification et de mesure des risques, en assurant la planification des réunions de mise à jour.

3. Le **« contrôle institutionnel »**, confié aux entités fournissant une « assurance » indépendante sur la conformité et le fonctionnement effectif du contrôle et de la Gestion des Risques.

Son objectif est d'évaluer l'exhaustivité, la conformité, la fonctionnalité et la fiabilité des contrôles internes, tout comme d'identifier les violations des procédures et des réglementations.

Statutairement, ce rôle est confié au **« Service Permanent de Contrôle » (SPC) et à la « Commission des Contrats » (CDC).**

Par ailleurs, comme prévu par le Code Ethique de TELT, il est institué un **Comité Ethique** composé par quatre membres du Conseil d'Administration, dont deux nommés par la partie française et deux par la partie italienne, ainsi que par le Président en charge de la Commission Intergouvernementale franco-italienne pour le projet Lyon-Turin. Organisme de contrôle du Code Ethique, en particulier de ses contenus, de ses règles et de son application, le Comité Ethique dispose également de prérogatives lui permettant d'être consulté par le personnel de TELT.

Les modalités d'intervention des fonctions de contrôle de deuxième niveau sont réglées par les règlements correspondants (pour SPC et CDC) et par le Code Ethique de TELT (pour le Comité Ethique).

1. Promouvoir et respecter la protection des droits fondamentaux de l'Homme

2. Veiller à que l'entreprise ne se rende pas complice d'une violation

NOS ACTIONS

PROCESSUS -CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

LA POLITIQUE DE TELT POUR LE RESPECT DES DROITS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

TELT met en place une politique concrète en faveur des communautés locales en contact avec le projet.

Ainsi, l'activité de TELT, en synergie avec les institutions, est largement orientée vers la protection du **droit des communautés locales** en les invitant à participer par la promotion **de consultation libre, continue et informée, et la prise en compte de leurs attentes légitimes dans la conception et la conduite du projet**. L'attention accordée aux droits culturels, économiques et sociaux des communautés locales fait partie intégrante de la politique de TELT, qui développe par ailleurs des initiatives spécifiques afin de mettre en valeur l'activité des PME et le tissu économique des territoires en France et en Italie (notamment les initiatives de communications comme les roadshow et la promotion de démarche pour l'accompagnement du chantier).

Dans le plein respect des directives communautaires sur la concurrence, TELT se propose, dans le cadre législatif des Etats, d'optimiser les retombées positives en termes d'emploi pour les territoires, dans le cadre de multiples collaborations avec les collectivités locales et les institutions.

POLITIQUES POUR LES TERRITOIRES CÔTÉ FRANCE

Le territoire le plus concerné par l'engagement de TELT est aujourd'hui la Maurienne, région caractérisée par une certaine vulnérabilité liée à des restructurations économiques importantes et nombreuses, et, au cours des dernières années, par une perte d'attractivité de ses centres historiques.

Ce territoire comporte de réelles richesses économiques (tourisme de montagne diversifié, pôles d'innovation et de recherche, tradition industrielle, agriculture de qualité), patrimoniales, humaines, liées à son histoire, à sa position géographique et à ses infrastructures transalpines (voies ferrées, routes, énergie).

Dès 2010, le **Syndicat du Pays de Maurienne** s'est engagé dans une démarche de développement du territoire fondée sur la charte de développement durable proposant d'identifier plusieurs défis : l'accroissement de l'efficacité économico-environnementale, la valorisation des ressources du territoire, le renforcement de la cohésion territoriale à travers la mobilité, le financement d'évolutions technologiques et de grands projets et l'adaptation du tissu économique local.

Le chantier du Lyon-Turin a été identifié parmi les projets répondant à ces défis. Ainsi, il **bénéficie depuis 2003 de la mise en place d'une "Démarche Grand Chantier"**, pilotée par le Préfet de la Savoie, et dont les partenaires sont l'Etat, la Région et le Département.

DÉMARCHE GRAND CHANTIER LYON-TURIN

Une chance pour le territoire

LA MAURIENNE LE CŒUR D'UN OUVRAGE EUROPÉEN ET MONDIAL

La Maurienne accueille l'un des plus grands chantiers actuels : un tunnel sous les Alpes qui facilitera la liaison entre Lyon et Turin par le rail. Cet ouvrage permettra un transport des marchandises et des voyageurs plus sûr, plus rapide et plus écologique. Il est surtout au cœur du futur réseau transeuropéen de transport reliant les grandes capitales économiques de Lisbonne à Kiev.

POLITIQUES POUR LES TERRITOIRES CÔTÉ FRANCE →

NOS ACTIONS

PROCESSUS -CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

POLITIQUES POUR LES TERRITOIRES CÔTÉ FRANCE

De même, un **Fond d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST)** a été mis en place afin de participer à ces mesures d'accompagnement, **pour un montant de 32M€** pour la durée des chantiers. La mise en œuvre de ce FAST est décidée par le Préfet de la Savoie, et le budget alloué est géré par TELT.

Pour anticiper et accompagner le lancement des premiers chantiers des travaux définitifs, **l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie** ont décidé de concrétiser la démarche **"Grand Chantier", dans un Contrat de Territoire pour la Maurienne** qui décline les engagements de l'Etat et des collectivités locales représentées par le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM). Dans ce cadre, est prévue la mise en œuvre de financements à **hauteur de 40,7 M€ d'ici 2020**.

Ainsi, le volet « accompagnement du chantier » représente un financement de **16,5 M€** mobilisables pour réaliser **des actions relatives à l'emploi et la formation, à l'hébergement et au soutien au tissu économique local**. De son côté, « l'accompagnement du territoire » implique **un financement de 24,2 M€ pour des actions relatives à la diversification économique, à l'amélioration du cadre de vie et à la restructuration des centre-bourgs. En 2016, sur les 40,7 M€ prévus, près de 10 M€ avaient été mobilisés par les différents partenaires et les collectivités locales.**

La Mission Grand Chantier analyse les demandes faites par les collectivités afin de vérifier qu'elles entrent dans le champ des actions à financer. Les actions ainsi labélisées et le montant des participations sont validés par un Comité des financeurs présidé par le Préfet de la Savoie. En 2017, **6 opérations** ont été labellisées « Grand Chantier » et ont donné lieu à la **mobilisation de près de 300 K€ du FAST (pour un total d'actions de 2,8 M€).**

Le **13 juin 2017**, TELT a signé avec le Préfet de la Savoie (en tant que représentant de l'Etat français) la **Charte de la Démarche Grand Chantier**, un document contenant quelques engagements fondamentaux :

- **Le recrutement et l'insertion des personnes** en recherche d'un **emploi**, par l'insertion l'd'une clause sociale dans les appels d'offres ;
- **La mobilisation du tissu économique local** à travers la diffusion d'informations sur les prospectives d'activité et le partage d'objectifs poursuivis avec les entreprises titulaires des lots principaux.
- **L'attention à la vie locale des travailleurs:** la demande à chaque regroupement d'entreprise de créer un « guichet unique » pour accueillir les acteurs du territoire.
- L'optimisation **des conséquences fiscales locales** en invitant les entreprises partenaires, à travers leurs déclarations, à optimiser les conséquences fiscales locales par la transmission de ces déclarations à la Direction Départementale des Finances Publiques pour la surveillance.
- La **communication des données** par l'observatoire de la démarche Grand Chantier dans le cadre de l'obligation des entreprises partenaires de les à TELT.
- La **concertation et la communication locale** à travers la coordination et la demande aux entreprises partenaires de se rendre disponibles et réactives dans la gestion des aspects critiques.
- L'optimisation **de l'impact du chantier** sur les installations publiques du territoire, par l'intermédiaire de conventions-cadre, notamment avec le Conseil départementale.
- La **participation au projet** d'accompagnement de la Maurienne, à savoir la recherche des moyens nécessaires et la mobilisation constante des entreprises partenaires.

DÉMARCHE GRAND CHANTIER LYON-TURIN

DEMARCHE
GRAND CHANTIER

Plateforme d'implication territoriale

2003
Mise en place d'une "Démarche Grand Chantier"

Le Fond d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST) a été mis en place afin de participer à ces mesures d'accompagnement, pour un montant de 32M€ pour la durée des chantiers

2016
Contrat de Territoire pour la Maurienne

qui décline les engagements de l'Etat et des collectivités locales représentées par le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

2017
Charge de la Grand Chantier Démarche

Signée par TELT et le Préfet de Savoie (représentant l'Etat français) avec les engagements du promoteur publique

Demarche Grand Chantier | video

1.Promouvoir et respecter la protection des droits fondamentaux de l'Homme

2.Veiller à que l'entreprise ne se rende pas complice d'une violation

NOS ACTIONS

PROCESSUS -CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

LA CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES RIVERAINS

TELT, à travers la Direction Procédures, Accords et Concertation France, entretient une concertation directe et permanente avec les élus du territoire et les riverains.

Cinq à dix réunions mensuelles sont organisées avec les élus, les associations de riverains et le cas échéant, en présence d'un représentant de l'Etat, permettent d'aborder des problématiques relatives aux chantiers en cours, à l'évolution général du projet, aux acquisitions foncières, ou encore à l'évolution de la démarche Grand chantier.

TELT participe également à de nombreuses réunions publiques à la demande des élus concernés.

Sous l'égide du Sous-Préfet, participent à ces réunions le maître d'œuvre, le groupement d'entreprises, les représentants des services de l'Etat, les Maires et les présidents des communautés de communes concernés.

Cinq à dix réunions mensuelles sont organisées avec les élus, les associations de riverains, et les cas échéant

Septembre 2016 | Signature du Contrat de territoire Maurienne

LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

La communication de proximité répond à quatre axes :

- Le **Centre d'exposition permanent** de TELT, situé à la Rizerie de Modane est ouvert depuis octobre 2005. Il permet d'informer le grand public sur les objectifs, composantes et actualités du projet Lyon-Turin. Des accueils particuliers sont réservés aux visites scolaires. A ce jour, le centre a reçu plus de **41 000 visiteurs** dans le cadre de l'exposition permanente, d'une trentaine d'expositions temporaires en lien avec les enjeux territoriaux (montagne, échanges franco-italiens, environnement...) et de **manifestations ponctuelles** (concerts, comice agricole, fête de la science...) ;
- Des **visites du chantier de Saint-Martin-la-Porte** sont proposées pour différents type de public : élus locaux et nationaux, journalistes, étudiants en génie civil, professionnels des travaux souterrains et/ou en relation avec TELT, associations intéressées par le projet Lyon-Turin... Depuis le début du chantier en 2015, près de deux mille personnes ont visité le chantier.
- La **lettre d'information** du chantier, une lettre trimestrielle distribuée à plus de douze mille exemplaires aux riverains des communes concernées par la section transfrontalière Lyon-Turin, et par mailing à toutes les communes de Maurienne ;
- Les **données clés** de l'Observatoire des chantiers : trois fois par an, un fascicule est édité et largement diffusé afin de communiquer sur les retombées directes et indirectes du chantier de Saint-Martin-la-Porte et sur ses bénéfices pour le territoire (emplois locaux, sous-traitance locale, retombées financières pour le territoire, hébergement, ...).

NOS ACTIONS

PROCESSUS -CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

POLITIQUES POUR LES TERRITOIRES CÔTÉ ITALIE

A ce jour, du côté italien, le projet s'étend sur 12,5 km. Dans un contexte d'opposition dure représentée par le Mouvement No Tav, le Gouvernement Italien a créé une table-ronde technique afin d'impulser un échange constructif avec les organismes locaux et faire valoir l'opportunité extraordinaire pour le territoire de participer à la conception et à l'amélioration continue du projet. Ces échanges se sont concrétisés par des actions opérationnelles qui ont modifié le projet initial.

Aujourd'hui, une situation plus apaisée, permet un dialogue et une atténuation progressive des manifestations d'opposition.

Plus généralement, TELT travaille avec les parties prenantes locales afin de promouvoir la « valeur ajoutée » du projet en mettant en valeur un grand nombre de thèmes dont :

- **La conception participative**
- **La minimisation de la consommation du sol libre**
- **L'optimisation de l'utilisation des matériaux excavés**
- **La qualité des ouvrages**
- **L'optimisation des chantiers et la sécurité**
- **La protection de l'environnement**
- **La mise en valeur du patrimoine cultural du territoire**

Outre ces aspects, ont également été réunies les conditions permettant d'initier une réflexion sur les retombées économiques pour le développement territorial ; en effet, la concertation avec les communautés locales à fait émerger le principe d'une utilisation des fonds compensatoires prévus par la « Loi Objectif » pour un projet du développement durable de la Vallée axé sur les points clés suivants :

- permettre la connectivité matérielle et immatérielle dans la Vallée
- optimiser le cadre énergétique dans la Vallée, en exploitant les opportunités offertes par les territoires concernés (micro-électrique, biomasse, biomasse et géothermie)
- Récupérer et mettre en valeur une partie du patrimoine immobilier public et privé
- Intervenir sur les problématiques hydrogéologiques des territoires
- Offrir des opportunités de développement au tissu économique local

L'ensemble de ces interventions a donné naissance à un projet cohérent, initialement dénommé Smart Susa Valley, auquel s'est joint l'instrument de la Loi Régionale 4/2011 « Chantiers, développement et territoire » crée sur l'exemple de la Démarche Grand Chantier, avec comme objectif principal d'imposer des actions synergiques afin de saisir les extraordinaires opportunités en termes de développement et d'emploi qui peuvent découler des chantiers.

Outre la réalisation des ouvrages, **TELT entend s'engager pour promouvoir la relance économique, sociale et culturelle des territoires**, notamment par l'intermédiaire d'un plan général pour la requalification des bâtiments privés, afin de les adapter aux standards d'accueil du personnel travaillant sur le chantier du tunnel de base (jusqu'à 3.000 personnes au total).

Autre exemple la communication de proximité est structurée selon deux piliers : les visites des chantiers, possibles une fois par semaine (environ 2000 visiteurs à Chiomonte depuis 2015) et une page d'information relative à l'actualité du chantier, publiée chaque semaine par le journal local « La Valsusa ».

Parallèlement, parmi les initiatives mises en place, une exposition souterraine (« Tunnel Art Work ») a été inaugurée en novembre 2016, mettant en scène des œuvres artistiques de célèbres *writers* italiens et français (Laura Paperina, Ludo et Simone Fugazzotto).

Cronaca di Torino | 43

Reportage

Niente politica

Il milanese Fugazzotto: non è una situazione politica ma serve per abbellire un posto unico

Inaugurata l'esposizione di writers a Chiomonte

"Ora le gallerie possono diventare un museo d'arte"

Virano: scavi per 162 chilometri, cerchiamo altri artisti

L'artista assente

Laurina Paperina ha letto non è intervenuta alla cerimonia perché «impegnata a scuola»

Tunnel di Base

Bando da 110 milioni per la direzione lavori

Edizioni Einaudi

Wu Ming 1, un libro su 25 anni di otte No Tav

1. Promouvoir et respecter la protection des droits fondamentaux de l'Homme

2. Veiller à que l'entreprise ne se rende pas complice d'une violation

NOS ACTIONS

PROCESSUS -CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

LES DÉFIS

Concrétiser

notamment à partir de la commune de Chiomonte et dans tous les territoires concernés par l'ouvrage, un projet d'accompagnement du chantier, en mettant un œuvre les mesures préconisées dans la Loi 4/2011

LES DÉFIS

Organiser

des rencontres permanentes avec les territoires, en créant les conditions qui inciteront les populations locales à s'engager dans des projets d'aménagement et de valorisation desdits territoires, afin de mettre en place un cercle vertueux dans les phases précédant la mise en service de l'ouvrage

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière de d'emploi et de profession

NOS ACTIONS

NOTRE ENGAGEMENT POUR LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

5 GENDER EQUALITY	**Goal 5 :** réaliser l'égalité entre les sexes et renforcer la position de toutes les femmes
8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH	**Goal 8 :** Encourager une croissance économique, à long terme, inclusive et durable, une occupation pleine et productive et un travail décent pour tous

TELT considère que le **développement des opportunités** de travail (en France et en Italie) fait partie intégrante de sa mission, à travers la lutte contre toute discrimination sur les lieux de travail et en réunissant les meilleures conditions socio-environnementales.

Par ailleurs, elle reste très attentive aux aspects quotidiens de la vie professionnelle, dont le respect en de la dignité des personnes, de la sécurité, de la vie privée, la protection des données personnelles, l'absence des conflits d'intérêt et la lutte contre la corruption.

En particulier, TELT veille à ce que, en interne ou en externe, **un environnement de travail sécurisé et sain** soit garanti, dans le respect des conventions de l'OIT, tout comme l'équité sous toutes ses formes, notamment au niveau des rémunérations et des conditions de travail.

TELT est très attentive aux aspects quotidiens de la vie professionnelle

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière de d'emploi et de profession

NOS ACTIONS

PROCESSUS ESSENTIELS POUR LE RESPECT DES NORMES DE TRAVAIL

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Les principaux objectifs que TELT s'est assignés à atteindre dans ce cadre sont :

A. Développer un environnement de travail sain et protéger la santé et la sécurité de tout le personnel

Afin d'atteindre cet objectif, TELT a organisé, pendant la première année d'exploitation, des initiatives aptes à favoriser les relations interpersonnelles et à sensibiliser les travailleurs au fait qu'ils participent à la création d'un grand ouvrage.

- **Création de séances de discussion**

TELT a deux sièges entre Italie et France réunissant la majorité des travailleurs et d'autres deux bureaux dans les capitales française et italienne. A Turin et à Rome, des espaces ont été aménagés afin de présenter des parcours thématiques sur le projet, ses phases les plus significatives, les objectifs attendus par le personnel lors des prochaines années et messages véhiculant des valeurs positives.

- **Rencontres et évènements pour le personnel**

Outre les réunions mensuelles avec les délégués du personnel, TELT organise des rencontres bimensuelle dans ses différents sièges, appelés Comités des Travailleurs, au cours desquelles les Directeurs généraux adjoints informent les collaborateurs de l'actualité de la société, des résultats atteints et des objectifs attendus. Ces réunions ont notamment pour objectif de motiver les participants et d'accroître leur sentiment d'appartenance au projet.

Dans le même esprit, en février 2017, TELT a organisé sa première Convention d'entreprise « TELT Agora », qui fut l'occasion pour l'ensemble du personnel de la société de débattre avec les managers et d'échanger avec leurs collègues des différents sièges.

La Convention d'entreprise à laquelle ont participé environ 100 salariés a également permis de sensibiliser et d'encourager la prise de conscience par chacun, dans l'exercice de ses fonctions, de la nécessité de respecter les principes du Code Ethique ainsi que les engagements pris par TELT au titre du Global Compact.

- **Sécurité et de la Santé des travailleurs**

Normes communes de sécurité

En 2016, a été établi le document **Règles Communes de Sécurité et Hygiène du Travail entre la France et l'Italie**, en collaboration avec TELT. Ce document, validé, par la **Commission Intergouvernementale le 12 décembre 2016**, fera partie intégrante du cahier des charges de chaque appel d'offres de construction que TELT diffusera. Fruit d'un travail commun de plusieurs mois entre les services territoriaux italiens et français, il vise à garantir un haut niveau de protection à l'ensemble des travailleurs employés sur les multiples sites. Il décline des règles communes applicables en matière de santé et de sécurité sur le travail pendant les travaux et atteste de la volonté des administrations publiques de mettre en œuvre des procédures uniformes et coordonnées inhérentes à la prévention et au contrôle des risques professionnels, ainsi qu'aux conditions de travail du personnel ; tout ceci en tenant compte des particularités spécifiques du chantier. Ces Règles Opérationnelles ont été élaborées en tenant compte des normes européennes, italiennes et françaises et des « bonnes pratiques » observées sur les premiers chantiers.

Contrôle sur le Chantier

TELT accorde une attention toute particulière au **thème de la sécurité dans les chantiers** et s'engage à adopter et à développer toutes les « best practices » internationales disponibles en se fixant pour objectif la « réduction des accidents » et « zéro décès ». C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place, outre les formations nécessaires, les procédures et les technologies les plus adaptées, des contrôles continus et d'instaurer un dialogue direct avec les organisations syndicales ainsi qu'avec les représentants des travailleurs.

Sur le plan de la sécurité, l'engagement de TELT s'est traduit par de bonnes pratiques et des contrôles continus, des accords de partenariat avec des organismes de formation, des organisations de séminaires d'information s'adressant aux principaux acteurs et participation à des projets de promotion internationaux

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière de d'emploi et de profession

NOS ACTIONS

PROCESSUS ESSENTIELS POUR LE RESPECT DES NORMES DE TRAVAIL

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

A ce titre, la fonction Sécurité du Travail, mise en place en février 2016 et qui dépend de la Direction de Sécurité et d'Environnement, et a pour objet d'assister la Direction Ingénierie et la Direction des Constructions sur des thèmes associés à la santé et à la sécurité au travail.

Les travaux du tunnel de reconnaissance de Chiomonte sont terminés sans accidents graves

Elle effectue notamment des contrôles périodiques sur les chantiers, supervise les activités de la maitrise d'œuvre et coordonne les mesures de sécurité. A titre d'exemple, l'une de ses activités est dédiée au microclimat dans les galeries et à l'évaluation de dispositifs de protection individuels innovants.

Actuellement on peut mettre en évidence que :

A Saint-Martin-la-Porte nous sommes en train de rédiger un protocole de sécurité spécifique en tenant compte des risques liés à la méthode traditionnelle, utilisée dans un tronçon de la descenderie complémentaire en cours de creusement

La recherche

La recherche tient une place particulière dans le cadre d'un projet à long terme et innovant. Ainsi, TELT a créé plusieurs partenariats avec notamment l'École polytechnique de Turin et le Centre d'Etude des Tunnels, qui figurent parmi les les acteurs les plus actifs sur le thème de la sécurité et de l'hygiène du travail.

En outre, TELT a lancé, avec le **Département de l'Ingénierie de l'Environnement, du Territoire et des Infrastructures,** une congrès qui a abouti à de nombreuses interactions télématiques et à des publications importantes en 2016, notamment dans l'American Journal of Applied Sciences et dans les Actes du 33ème Congrès National sur l'Hygiène Industrielle et Environnementale, Lucca, 2016.

Dans le cadre de cette congrès, TELT a mené des recherches qui ont permis de fournir des indications utiles sur la gestion des travaux en galerie en présence de roches vertes susceptibles de contenir de l'amiante. En effet, malgré le fait qu'aucune trace d'amiante n'ait été trouvée dans la galerie de la Maddalena, le chantier offre un cadre idéal pour tester certains dispositifs de mesure et de protection individuelle.

La diffusion de la Culture de la Sécurité : séminaires et campagnes internationales

Par Culture de la Sécurité dans le Travail, TELT entend la diffusion de mesures techniques, d'organisation et de modes opératoires permettant de respecter, voire de dépasser, les exigences des normes nationales et européennes standard en matière de sécurité, en adoptant une démarche scientifique et systématique quant à la Qualité de la sécurité.

Ce système, qui représente la colonne vertébral de **l'OS&H (Occupational Safety & Healthy)** comporte des avantages considérables favorisant une prise de conscience, par les opérateurs économiques et les différentes maîtrises d'œuvre du projet, que les accidents et les maladies au travail peuvent et devraient être évités.

Selon TELT, la « sécurité » est avant tout un environnement de travail favorable qui nécessite la contribution active de tous les travailleurs

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière de d'emploi et de profession

NOS ACTIONS

PROCESSUS ESSENTIELS POUR LE RESPECT DES NORMES DE TRAVAIL

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

En mai 2017, TELT a offert son soutien à **l'organisation d'un séminaire**, le premier de toute une série, dénommé « La Maîtrise d'Ouvrage des grands projets, promoteur essentiel de la Culture de la Sécurité et de la Santé au travail : stratégies de gestion et communication, aspects contractuels, bonnes pratiques et expériences » organisé par SiTI – Institut Supérieur des Systèmes Territoriaux pour l'Innovation », avec la collaboration du groupe de recherche travaillant dans le cadre du projet du TGSIGTU - Risk Assessment and Management et de GEAM. Ce premier séminaire, qui s'est tenu à l'Ecole polytechnique de Turin, a été une occasion importante de débattre sur les démarches et les expériences en thèmes d'OS&H dans les grands projets d'infrastructures, et de mise en avant de la Culture de la Sécurité. Dans ce cadre, le cycle de séminaires soutenu par TELT vise à sensibiliser et impliquer les maitrises d'ouvrages des plus grands projets sur le plan international afin de partager des retours d'expérience, des innovations et des démarches originales.

La convention avec l'Ecole polytechnique a également donné le jour à la publication d'un **manuel TELT pour l'innovation technologique et la sécurité dans les chantiers des grands projets en sous-sol.** Les recherches et la rédaction ont été menées en collaboration avec le Master in Occupational & Safety Health Management, organisé par l'ILO (International Labour Organization).

Toujours dans le cadre de la Culture de la Sécurité, TELT est aujourd'hui un partenaire de la campagne ***Healthy Workplaces for all ages***, organisée par l'agence européenne **EU-OSHA (European Agency for Safety and Health at Work)**, une campagne mondiale de prévention des accidents sur le travail et des problèmes de santé tout au long de la vie Grâce à ce partenariat, TELT a pu démontrer ses réflexions pour la bonne gestion des risques, ou encore pour les politiques de soutien pour la reprise du travail suite à une maladie. Enfin, de manière général, la formation du personnel à la sécurité est bien entendu un sujet fondamental pour TELT comme le démontre par exemple le séminaire dédié au Risque Grisou (risque provoqué par la présence de charbon qui exhale gaz potentiellement inflammables) organisé en septembre 2017 sur le chantier de Saint-Martin-la-Porte pour les employés de la société.

healthyworkplaces

Ouvriers du chantier de Saint-Martin-La-Porte

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière de d'emploi et de profession

NOS ACTIONS

PROCESSUS ESSENTIELS POUR LE RESPECT DES NORMES DE TRAVAIL

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

B. Motiver et valoriser le potentiel des ressources humaines, en investissant dans la formation

TELT s'investit grandement dans le développement des compétences de ses salariés, et considère que les investissements réalisés dans la formation et l'apprentissage sont des phases essentielles pour atteindre les objectifs fixés.

Les sujets principaux des cours d'approfondissement sont :

- ***Le domaine technique*** :
  la connaissance des dernières innovations, relatif au creusement en sous-sol, est indispensable pour placer le projet du Lyon-Turin come un projet d'excellence en matière de solutions techniques identifiées dans la phase de lancement des travaux définitifs. Au cours des années 2016 et 2017, environ **88% du personnel technique de TELT (Ingénieurs et Géologues)** ont assisté à des séminaires et des congrès dédiés au thème des ouvrages en sous-sol. Au total, plus de 330 **formations promues** ont été **financées** par la société à ce titre.

Entre 2016 et 2017 TELT a financé 413 cours et conférence pour ses salariés dans différents domaines

- ***Le domaine linguistique*** :

  le bilinguisme est une des compétences impératives pour le personnel de TELT qui, chaque jour, doit échanger et partager avec leurs collègues italiens et français, sans oublier la langue anglaise, tous les salariés devant interagir dans un cadre international compte-tenu de l'envergure et les enjeux du projet. Ainsi, Entre 2016 et 2017, TELT a organisé un total de 64 formations de langue, dont 55% des salariés a bénéficié.

- ***Le domaine contractuel :***
  un des principaux objectifs de la société pendant la période 2017-2019 est de lancer plus de 80 appels d'offres dont la responsabilité incombera à la Fonction de la Gestion des Contrats ; cette responsabilité première implique des formations adéquates du personnel dans la rédaction des cahiers des charges, l'analyse des dossiers de consultation, ainsi que la rédaction des procès-verbaux de commissions. Les formations portent principalement sur les phases obligatoires de la chaîne des contrats, les nouveautés en matière de droit public français, et les dispositifs technologiques mis en œuvre par la société afin de contrôler les appels d'offres. Pendant les années 2016 et 2017, le personnel concerné par les appels d'offres de TELT a ainsi participé à près d'une vingtaine des formations professionnelles sur ces sujets.

C. Instaurer une politique de respect de l'égalité des chances

La politique de recrutement de TELT, dans le respect du principe 6 du Global Compact, a atteint des résultats excellents en matière d'égalité des chances hommes-femmes, compte tenu de la nature encore masculine dans lequel elle travaille.

Au 30 septembre 2017, TELT compte **121 collaborateurs** et la répartition hommes/femmes est de **61 hommes et 60** femmes.

Concernant l'occupation des postes à responsabilité au sein de l'entreprise, on peut observer que :

- **environ le 10 % des femmes occupent des postes de Responsables**
- **2 Directeurs** sur 9 sont des femmes

Actuellement, au sein du Conseil d'Administration de TELT, un seul de ses membres est une femme et TELT souhaite que ce nombre augmente lors de nouvelles nominations.

COURS ET CONFÉRENCES POUR LES EMPLOYÉS

		THÈMES TECHNIQUES	THÈMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	LANGUES
2016 12 mois	PARTICIPANTS	67	25	47
	ACTIVITÉS	130	11	42
2017 12 mois	PARTICIPANTS	93	15	56
	ACTIVITÉS	201	7	22

121 EMPLOYÉS | LES RESSOURCES HUMAINES DE TELT

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière de d'emploi et de profession

NOS ACTIONS

PROCESSUS-CLÉS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

LES DÉFIS

SÉCURITÉ

Concevoir
la première publication dédiée à la culture de la sécurité et la diffuser à un grand nombre de professionnels du secteur

Mettre en œuvre
l'organisation des séminaires sur la culture de la sécurité par les maîtrises d'ouvrages

LES DÉFIS

RESSOURCES HUMAINES

Favoriser
de manière générale, l'accès des femmes aux postes de direction

Promouvoir
la présence d'un plus grand nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

L'ENVIRONNEMENT

15 LIFE ON LAND

Goal 15 : protéger, rétablir et favoriser une utilisation durable de l'écosystème terrestre, assurer une gestion durable des forêts, empêcher la désertification, arrêter et faire régresser la dégradation du sol, et arrêter la perte de la biodiversité.

La politique environnementale de TELT ne se contente pas de respecter la réglementation mais se fixe comme objectif une amélioration continue des actions vertueuses et de leur impact

TELT est le maître d'ouvrage public et futur gestionnaire d'un grand projet d'infrastructure et, à ce titre, sa politique environnementale est fondée sur deux axes principaux :

- **une participation active à la réduction des gaz à effet de serre**, dans le cadre de la transition énergétique : il s'agit de l'essence même du projet dont l'objet est le développement du réseau ferroviaire
- **la mise en application du principe de précaution** et des principes d'évitement, réduction et, le cas échéant, de compensation des incidences environnementaux, lors de la conception, la réalisation et l'exploitation de l'ouvrage

Le suivi environnemental dans la phase du chantier: les travaux des galeries de reconnaissance

Le projet Lyon-Turin a pris en compte les enjeux d'évitement et de réduction des impacts environnementaux dès la phase des travaux par l'intermédiaire du percement des galeries de reconnaissance dont l'objet est l'étude du comportement de la roche.

Les chantiers des galeries de reconnaissance, outre avoir apporté des réponses quant aux aspects géologiques et liés aux techniques de creusement, ont également été la première source d'informations ayant permis d'élaborer la politique environnementale que TELT suivra lors de la phase des travaux définitifs. Ils ont également représenté une excellente opportunité pour créer des relations avec les parties concernées.

Une politique complète de suivi a été élaborée pour toutes les composantes environnementales impliquées, en commençant par le contrôle systématique des matériaux provenant des sondages effectués sur le front de taille et des matériaux extraits. Des analyse sur les arrivées d'eau dans les galeries sont effectuées de manière systématique, ainsi que un contrôle régulier de la qualité des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

En outre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des chantiers, la qualité de l'air et de l'environnement sonore est contrôlée, ainsi que l'absence de dispersion de particules asbestiformes, de rayonnements ionisants et de vibrations ; einf, des contrôles périodiques sont réalis és sur la faune, la flore et les habitats environnants.

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

LA GALERIE DE RECONNAISSANCE DE LA MADDALENA

Le chantier de la galerie de reconnaissance de la Maddalena, à Chiomonte, a une histoire particulière, notamment liée aux enjeux environnementales.

Cette galerie est d'une longueur d'environ 7 km et d'un diamètre de 6,30 m. Les premiers 1500 m sont en pente et le point le plus bas se situe à 4100 m. Les travaux, qui ont débutés en 2013, ont été réalisés dans les premiers 200 mètres avec une méthode d'excavation traditionnelle pour continuer, fin de 2013, avec le Tunnel Boring Machine dénommée Gea, un « chantier mobile » long de 240 mètres. Lors des travaux, ont été réalisées des études géologiques, hydrogéologiques et géo mécaniques, ont été réalisées, ainsi que des sondages, des essais in situ et en laboratoire, des suivis géophysiques et des suivis concernant les tensions et les déformations.

En février 2017, les 7 km d'excavation ont été réalisés avec l'atteinte des trois objectifs fixés :

- **Étude du Massif d'Ambin**
- **Essai d'excavation mécanisé (les trois galeries françaises avaient été creusées en méthode traditionnelle)**
- **Essais de creusement sous de hautes couvertures de roches (plus de 2000 m)**

L'excavation de la galerie de la Maddalena a permis d'actualiser et d'améliorer la conception du Tunnel de Base, en optimisant le niveau de fiabilité en matière de prévisions. A ce titre, le Ministère de l'Environnement italien a confirmé que tous les objectifs géognostiques de reconnaissance géologique avaient été atteints.

Outre cet objectif, le chantier de La Maddalena a permis de tester le système de gestion de l'environnement mis en œuvre. par l'intermédiaire :

- **des réunions périodiques de chantier en présence des spécialistes de l'environnement au sein de la maitrise d'œuvre du groupement d'entreprises et du prestataire chargé de réaliser le suivi environnemental**
- **des Tables techniques avec les entités de contrôle, pour la définition de protocoles opérationnels et la vérification du système de suivi, complétées par des inspections sur place et des double mesures**
- **de la mise en œuvre de mesures de prévention environnementale**

Le système de gestion de l'environnement repose sur un très vaste réseau de suivi interne au chantier (dans sa double acception de contrôle des travaux, d'un côté, et de qualité environnementale pour les travailleurs, de l'autre) et externe. Ainsi, sous le contrôle de l'ARPA (Agence Régionale pour la Protection Environnementale), 135 paramètres (dont plusieurs paramètres pour chaque composante environnementale), mesurés sur une quarantaine de points parsemés sur un périmètre de 15 km autour du chantier, sont systématiquement surveillés avec un système d'actualisation en temps réel.

Ce plan de suivi externe et interne démontre que, comme en témoigne l'avis de la Commission d'Evaluation Environnementale du Ministère de l'environnement, les impacts mesurés dans la zone du chantier restent confinés dans cette zone sans empiéter sur l'environnement des alentours

Le Ministère de l'Environnement italien a confirmé que tous les objectifs géognostiques avaient été atteints d'où l'importance d'avoir réalisé ces études

Vue aérienne du site de construction de La Maddalena à Chiomonte

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

LA GALERIE DE RECONNAISSANCE DE LA MADDALENA

Pour la mise en œuvre de ce système de suivi, TELT a investi une somme correspondant à 5% du budget destiné à la réalisation du tunnel géognostique, un investissement sans précédent dans les grands ouvrages nationaux.

Afin d'utiliser les données collectées dans le cadre du suivi environnemental, une aide importante est fournie par une technologie informatique de pointe. Actuellement un portail spécifique permet la gestion et la validation structurées des données environnementales du chantier de La Maddalena et permet aux Organismes de contrôle de réaliser une vérification indépendante de ces données.

A l'avenir, TELT mettra en place pour tous les chantiers un géodatabase qui recueillera en temps réel des données provenant d'études et d'observations de nature géologique, hydrogéologique, géotechnique, géophysique, ainsi que toutes les données indicatrices de la qualité de l'atmosphère, de l'eau, de l'environnement sonore, de la flore-faune et habitat, etc...

En outre, à Chiomonte, le programme opérationnel **Défendons le territoire** a été lancé afin d'assurer la protection de la santé des citoyens lors de la phase de chantier, programme destiné à être décliné.

Les lignes directrices de ce programme sont l'environnement, en tant qu'habitat naturel, le système de valeurs historico-culturelles des communautés locales et la santé des habitants.

La première étape a été le lancement d'une Evaluation de l'Impact sur la Santé publique (VIS) du chantier, réalisée par un groupe d'experts du Département des Sciences de la Santé Publique et Pédiatriques de l'Université de Turin. www.tuteliamoilterritorio.it

L'équipe de l'Université de Turin a recueilli et catalogué les données sur la santé publique régionale en déterminant ainsi l'état de santé moyen du territoire, avant le début des travaux. Par la suite, elle a soumis à des vérifications **62.870 contrôles** effectués par TELT dans les sites intéressés lors d'une période 2012 - 2016 concernant les différentes composantes relatives à l'atmosphère, au bruit, aux vibrations, à l'amiante, aux rayonnements, aux eaux en surface et souterraines. Elle a également effectué des analyses relatives l'état de santé du territoire dans la phase « en cours d'exécution ».

Ce travail a permis de comparer les données et l'état de santé des citoyens avant, pendant et après le chantier, en lien continu avec les Communes concernées.

Le fait que le démarrage du creusement du tunnel de base définitif aura lieu sur ce même chantier signifiera une diminution des impacts sur le territoire

Mai 2017, Turin | Présentation du projet "Défendons le Territoire"

L'Université de Turin en a conclu que les années de chantier du tunnel de reconnaissance de Chiomonte n'avaient pas modifié l'environnement et n'avaient eu aucun impact sur la santé des riverains. Dans le but d'assurer une réelle continuité, les contrôles du territoire et le recueil des données sur la santé publique se poursuivront au-delà de l'achèvement du chantier.

Avoir sélectionné le chantier de la Maddalena comme base de lancement du projet Défendons le Territoire s'est révélé pertinent, et cela d'autant plus que le démarrage du creusement du tunnel de base définitif aura lieu sur ce même chantier, ce qui signifiera une diminution des impacts sur le territoire qu'auraient impliqué un nouveau chantier ainsi qu'une optimisation des ressources employées.

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

GALERIE DE RECONNAISSANCE DE SAINT-MARTIN-LA-PORTE

Cette galerie, réalisée dans l'axe et au diamètre d'un des tubes du futur tunnel, reliera la descenderie de Saint-Martin-La-Porte à celle de La Praz. Elle constituera un élément à part entière du nouvel ouvrage. Il s'agit du creusement d'une galerie de reconnaissance d'environ 9 km sur l'axe et au diamètre du futur tube Sud du Lyon-Turin, excavée au tunnelier roche dure.

Une partie des travaux se situera entre deux formations de roches composées de shistes, d'argilites, de grès et de charbon (front houiller). Cette géologie difficile rend ce chantier particulièrement complexe car elle provoque de fortes convergences du terrain. Les travaux projetés comprennent la réalisation d'une galerie complémentaire d'1,8 km, en méthode dite « conventionnelle » (à l'explosif). A partir du pied de cette descenderie complémentaire, les équipes viendront traverseront le front houiller en creusant une seconde galerie d'1,4 km qui permettra la reconnaissance et la consolidation des données géotechniques de cette zone. Tout comme pour le chantier de La Maddalena, TELT a mis en œuvre, un système de gestion de l'environnement axé sur :

- des réunions de chantier périodiques dédiées aux thèmes environnementaux, en présence de la maitrise d'œuvre, du groupement d'entreprises et des prestataires qui réalisent le suivi environnemental
- des échanges fréquents avec les entités de contrôle, pour la définition de protocoles opérationnels et la vérification du système de suivi
- la mise en œuvre de mesures de mitigation environnementale

Ce système est également fondé sur un réseau de suivi environnemental, dont les données sont régulièrement vérifiées et transmises aux organismes de contrôle.
Compte tenu du contexte différent de celui du chantier Italien, des échanges fréquents et directs sont organisés avec la population, notamment par le biais de visites régulières des sites de chantier par les représentants des associations des riverains, afin d'envisager toute amélioration possible pour réduire au maximum les nuisances. En outre, sont réalisées pour le compte de TELT, des visites mensuelles d'écologues spécialisés dans la mise en œuvre et les contrôles des mesures aptes à éviter ou à réduire l'impact du chantier sur les espèces animales et végétales.

Un premier bilan des activités, récemment présenté au Comité de Management de l'Environnement, instance présidé par le Sous-préfet de Savoie, a souligné un succès global des actions menées :

- **Absence de pollution du milieu naturel liée au chantier**
- **Recherche des meilleurs compromis avec le territoire dans le respect de la réglementation en vigueur**
- **Mise en œuvre de mesures complémentaires afin de répondre aux attentes des riverains**

En parallèle, TELT a mené une importante campagne d'actions en faveur de la conservation des espèces et de la biodiversité locales.

ACTION	OBJET	ETAT D'AVANCEMENT
Gestion de 5ha de mosaïques de milieux ouverts	TELT s'est engagée à restaurer et maintenir 5ha de terrains à fort potentiel écologique mais laissés en friche et dégradés. Une fois restaurés, les parcelles concernées feront l'objet d'un plan de gestion financé par TELT qui permettra de consolider et garder durablement l'équilibre écologique retrouvé, tout en restant en harmonie avec le tissu territorial environnant.	Terrains conventionnés. Restauration en cours
Création d'un réseau de sites favorables au Crapaud calamite	Six mares entourées d'un habitat favorable à la reproduction des amphibiens ont été créées par TELT dans les terrasses alluviales de l'Arc pour restituer un écosystème à des espèces dont la population et en fort déclin.	Réalisé. Suivi en cours (résultats positifs)
Mise en place d'îlots de sénescence (20,5 ha)	TELT s'est engagée à mettre en place des îlots de sénescence : sur plus de 20 ha de forêt, toute activité d'exploitation du bois sera interdite et la forêt laissée en libre évolution pendant 30 ans. Ceci permet la reprise du cycle sylvigénétique : c'est un moyens de soutien de la biodiversité forestière en favorisant des espèces et habitats liés au bois mort et aux arbres sénescents (porteurs de cavité et abritant davantage d'épiphytes). Pour accélérer le phénomène, des gîtes artificiels pour oiseaux et chiroptères ont été posés.	Mise en œuvre. Suivi en cours (résultats prometteurs)
Transplantation de bulbes de Tulipe précoce et d'Ail rocambole	Pour éviter la destruction de ces espèces protégées sur les plateformes de chantier, celles-ci ont fait l'objet d'une campagne de transplantation pilotée par TELT sous la direction scientifique du Conservatoire Botanique National Alpin.	Réalisée. Suivi de la reprise des bulbes pendant 30 ans
Recherche de colonies de chauves-souris	TELT a fait réaliser une étude scientifique pointue sur le comportement des colonies de chiroptères rares, à travers, notamment, des suivis par la méthode de la télémétrie.	Etude réalisée
Amélioration des connaissances le Crapaud calamite en moyenne Maurienne	TELT a fait réaliser une étude scientifique sur la répartition de cette espèce d'amphibiens dont la population en en déclin.	Etude réalisée

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

L'ATTENTION PORTÉE À L'ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

Du choix du tracé jusqu'aux choix des matériaux, les évaluations effectuées visent à la réduction de l'utilisation des ressources environnementales.

Pour ce faire, dans la phase de conception, TELT a adopté :

- **le modèle conceptuel de « Pression-Etat-Réponse » qui prévoit une lecture intégrée des interdépendances de la chaine causale entre les pressions d'origine humaine et les réponses qu'une société est en mesure d'apporter afin de maintenir un équilibre entre ces pressions et la protection des ressources environnementales**
- **La séquence « éviter – réduire – compenser ».**

Ci-après les axes principaux de cette approche.

Le sol : une ressource primaire non-renouvelable

L'ouvrage se développe en tunnel sur le 89 % de sa longueur linéaire, ce qui engendre de fait une minimisation de l'utilisation du sol. Pour les quelques kilomètres à l'air libre, le sol a été pris en considération avec le double objectif d'en réduire au minimum la détérioration et de favoriser sa récupération, dans la mesure du possible, pour des projets complémentaires à la réalisation de la ligne Lyon-Turin (comme par exemple les projets des gares internationales de Suse et de Saint-Jean-de-Maurienne).

Le site de dépôt du chantier de La Maddalena à Chiomonte

Environnement anthropique : impact minimum sur la santé et la vie quotidienne des citoyens

En phase de conception, tous les efforts ont été tournés vers l'identification de solutions adaptées afin de minimiser les nuisances en termes de bruit, des vibrations, de **pollution atmosphérique** et donc, plus généralement, les effets sur la santé. Quand l'ouvrage sera en fonction, l'enjeu principal sera la réduction des nuisances sonores liées au passage des trains ; ainsi, la totalité du tracé à l'air libre sera entouré d'écrans anti-bruit opportunément dimensionnés, conçus tels qu'un élément architectural, partie intégrante de l'ouvrage.

En phase de réalisation de l'ouvrage, le bruit sera maîtrisé par des écrans ou des merlons en terre végétale autours des chantiers, ainsi que par une localisation appropriée des installations des chantiers les plus bruyantes, éloignées des habitations. La **pollution atmosphérique** potentiellement engendrée pendant la réalisation de l'ouvrage, essentiellement liée au transport des matériaux, sera notamment réduite en raison du choix des sites de dépôt les plus proches des sites d'excavation, ou bien reliés aux sites d'excavation par une ligne ferroviaire. Concernant le transport des matériaux l'utilisation de bandes transporteuses est privilégiée dans la mesure du possible, afin d'assurer une diminution du passage des poids lourds. Par ailleurs, l'ensemble des bonnes pratiques de chantier, telles que l'arrosage des pistes et des cumules (quand ils ne sont pas couverts), imposées aux entreprises, permettent de limiter l'envol des poussières.

Le système de gestion environnementale du chantier, associé à un suivi rigoureux et constant, garantit que toutes les mesures seront prises pour rétablir une situation de qualité environnementale normale dans le cas où un seuil d'alerte serait dépassé.

Environnement géologique, eaux en superficie et en sous-sol : une politique de contrôle et de sécurité

- **Sauvegarde des sources**

Un grand nombre d'analyses a été effectué dans ce domaine et le choix du tracé et des techniques de construction ont permis de préserver, autant que possible, les sources aquatiques. Même si à ce jour TELT ne rencontre aucun problème particulier sur ce sujet, des études complémentaires ont été réalisées par l'intermédiaire d'un vaste Plan de Suivi des ressources hydriques permettant la surveillance d'une centaine de sources en France et en Italie.
Les données du contrôle effectué sur les territoires limitrophes, même si ceux-ci ne sont pas directement concernés par le projet, sont transmises chaque mois aux autorités et instances compétentes. Les sources pour lesquelles un risque a été signalé dès la phase de projet sont mises en sécurité par des interventions alternatives (puits en zones limitrophes).

- **Traitement approprié en cas d'amiante**

De l'amiante est susceptible d'être présente lors de la phase chantier, mais uniquement sur la portion de roches vertes qui s'étend sur une longueur de 350-400 m dans la zone Suse-Mompantero, en Italie. Les techniques d'extraction et de sécurité prévues (remblayage dans la galerie) réduisent au minimum la possibilité de contamination pour l'environnement externe et le risque d'exposition pour la population, ainsi que, pour toutes les personnes intervenant sur la chantier.

Le site de construction de La Maddalena à Chiomonte

La rivière Arc

La Plaine de Suse

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

L'ATTENTION PORTÉE À L'ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

Construire le paysage, construire avec le paysage

Dès les premières réflexions sur les parties de tracé à l'air libre, le promoteur de la ligne a intégré la compétence architecturale et paysagère au sein de l'équipe d'ingénieurs-concepteurs de l'ouvrage. Une Charte architecturale et paysagère a été conçue. Celle-ci, basée sur un travail fouillé relatif aux différents contextes traversés par l'ouvrage, comporte des préconisations précises afin de « construire avec le paysage » : la nouvelle ligne ferroviaire, qui est composée de multiples projets complémentaires prévoit, par conséquent, la valorisation des espaces et l'harmonisation de l'ensemble des différentes infrastructures routières et ferroviaires.

Environnement biotique : respecter la flore et la faune

Construire dans un écosystème riche, varié et sensible comme celui des Alpes est un grand défi : cela signifie en connaitre les caractéristiques en profondeur, éviter les incidences sur les habitats, réduire au maximum les impacts sur les nombreuses espèces protégées et investir dans des projets de renaturalisation et de restauration des fonctionnalités écologiques afin de ne pas nuire à l'état de conservation de la biodiversité alpine. Pour ce faire, TELT s'est entourée d'écologues, biologistes, botaniques et autres spécialistes qui ont collaboré avec les ingénieurs-concepteurs pour identifier les meilleurs solutions techniques.

Comme sousmentionné, TELT mène des nombreuses actions en faveur de la conservation des espèces et de la biodiversité locales. Outre les opérations déjà décrites, mise en oeuvre en parallèle à la réalisation de la galerie de reconnaissance de Saint-Martin-la-Porte, TELT mène environ une quinzaine d'autres projets similaires mettant en jeu de 50 ha en faveur des écosystèmes typiques des milieux de type « ouverts-arbustifs » et 60 ha supplémentaires en faveur des écosystèmes typiques des milieux boisés.

Une culture environnementale

En phase avec la politique environnementale du Projet, TELT a participé au cours de l'année 2016, à des évènements dédiés à la sauvegarde des biotopes :

- **Rencontres botaniques alpines** (Grenoble 28-30 avril 2016) au cours desquelles TELT a présenté les activités de transplantation d'espèces végétales protégées réalisées à titre de mesures prises pour la réduction des impacts sur les chantiers de SMP4 à des professionnels, des gestionnaires d'espaces publics, des étudiants, des sociétés spécialisées, des représentants de l'administration

- **5ème conférence internationale de la Infra Eco Network Europe** (Lyon 30/08-02/09 2016) au cours de laquelle TELT a détaillé les mesures concrètes mises en œuvre par le maître d'ouvrage, lors de la phase de chantier, pour la protection de la biodiversité

Par ces actions, TELT, persuadée de la pertinence des mesures compensatoires environnementales, souhaite participer à la diffusion des bonnes pratiques de réalisation des infrastructures linéaires, et à une culture de développement durable.

Les vignobles de L'Avanà à Chiomonte

Le site de dépôt du chantier de La Maddalena à Chiomonte

Le lac du Mont-Cenis

L'efficacité technique au service de l'environnement

Plus généralement le projet répond à des critères d'efficacité technique et environnementale par la mise en œuvre de différentes actions telles que :

- **l'utilisation de technologies** d'excavation au tunnelier
- **l'utilisation d'engins** à basse consommation, à faibles émissions de particules polluantes et munis d'isolations phoniques
- **en visant à maximiser** la valorisation et l'utilisation des matériaux escavés
- **le conditionnement du béton** dans les installations spécifiques et contrôlées et, plus généralement, la sécurisation des substances non recyclables dans des de dépôts dédiés
- **l'adoption, sur les chantiers**, de système de gestion environnementale conforme à ISO 140001 ; ce même critère (ou équivalent) est imposé dans les avis d'appel d'offres pour les travaux définitifs
- **l'utilisation de panneaux photovoltaïques** et l'exploitation de la ventilation et de la lumière naturelles, pour les principaux bâtiments techniques et d'exploitation, dans l'objectif de réduire la consommation d'énergie

Vue aérienne du site de construction de Saint-Martin-La-Porte

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

L'ATTENTION PORTÉE À L'ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

La gestion des matériaux excavés

Le projet prévoit un volume total de matériaux de creusement égal à 37,2 millions de tonnes, dont 29,9 millions sur le versant français (dont 3,1 millions de tonnes sont pour SMP4) et 7,3 millions de tonnes sur le versant italien pour une période de 10 ans.

Une partie des matériaux d'excavation sera réutilisée pour le revêtement de la galerie et pour les remblais, tandis que la partie restante sera transportée par rail, camions ou sur des bandes transporteuses jusqu'aux sites de dépôt. Vers l'extérieur par des bandes transporteuses. L'analyse portant sur la quantité et la qualité des matériaux d'excavation met en évidence une excellente qualité permettant leur réutilisation comme matériaux de construction. On estime que 65% des matériaux de cet ouvrage sont réutilisables, dont 42% relevés et 23% en granulats à béton. Les autres matériaux produits seront stockés ou utilisés pour la reconfiguration des sites de dépôt identifiés.

TELT a instauré une politique durable de gestion des matériaux d'excavation conforme aux objectifs établis par la réglementation environnementale et fondée sur une hiérarchie des modalités de leur traitement.

- **Respecter la santé et l'environnement**
- **Réduire au minimum les sites de stockage**
- **Réduire au minimum l'impact foncier**
- **Optimiser la gestion des ressources naturelles**

L'ensemble des principes, objectifs et actions susvisés témoignent des engagements forts que TELT a pris dans le cadre du Global Compact, en respect des principes 7, 8 et 9 relatifs à la promotion d'une plus grande responsabilité en matière de protection de l'environnement, notamment par la prise en compte du principe de précaution, et par le développement et la diffusion de technologies vertueuses.

La bande transporteuse du chantier de Saint-Martin-La-Porte

Le site de dépôt du chantier de La Maddalena à Chiomonte

Les campagnes de reconnaissance ont permis la mise en place d'un Plan d'Utilisation des Terres, avec des conséquences importantes :

1 la réduction d'environ 400.000 tonnes de la production de matériaux d'excavation par rapport au Projet Définitif Approuvé ; à ce titre, le compte rendu d'expérience de la Maddalena et les tests en laboratoire réalisés sur le matériel d'excavation ont permis de rehausser le coefficient de valorisation des matériaux pour la production de granulats à béton et donc d'augmenter la quantité d'agglomérés utilisés dans le projet (environ 1 M tonnes supplémentaires)

2 la possibilité de stocker en sous-sol l'éventuelle quantité de matériaux contenant de l'amiante (environ 219.000 t) dans les galeries qui ne seront plus utilisées en phase d'exploitation, évitant ainsi la sortie de ce matériau à l'extérieur

A ce jour, pour la partie française un plan de gestion est prévu, qui permettra de classifier les matériaux et d'en indiquer la destination

Dans ce contexte, TELT a soumis à la Commission Intergouvernementale sa volonté d'aller plus loin et de rechercher des solutions innovantes afin d'optimiser et de valoriser au maximum les matériaux d'excavation.

L'objectif est de valoriser, grâce à des instruments juridiques appropriés, les excédents des matériaux dans le cadre binational du projet ainsi qu'à l'échelle européenne.

Les initiatives lancées à ce jour

En novembre 2015, un groupe de travail pluridisciplinaire a été chargé au sein de TELT, de la gestion des matériaux d'excavation, dans le but d'établir un plan de gestion des matériaux et de rechercher des solutions qui pourraient en optimiser la valorisation, en se basant, notamment, sur les travaux du CETU et de l'AFTES.

Différentes réflexions sont actuellement en cours et notamment :

- **maximiser** la valorisation des matériaux des deux côtés de la frontière ;
- **mettre en place** un système de tri en ligne permettant de trier les matériaux en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques, en déterminer le plus rapidement possible l'emploi et la destination, et, des lors, en optimiser la gestion (stockage, transport, etc.)
- **conduire** une recherche de technologies innovantes qui permettent la réutilisation de matériaux qui n'auraient pas une composition optimale
- **effectuer** des estimations préliminaires afin de déterminer **si** d'autres **maîtrises d'ouvrage européennes** seraient susceptibles d'utiliser ces matériaux dans une optique d'économie circulaire à niveau européen

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

L'ATTENTION PORTÉE À L'ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

Etude sur la valorisation géothermique des eaux du tunnel de base du Mont Cenis

Au cours des années 2016 et 2017, conformément aux principes 7, 8 et 9 du Global Compact, TELT a lancé un projet de partenariat avec l'Ecole polytechnique de Turin concernant l'étude de la ressource hydrique dans le creusement de la galerie de reconnaissance de La Maddalena. La première phase de l'étude s'est concentrée sur le débit, la conductibilité et la température des arrivées d'eau le long du parcours du creusement.

Les résultats émergeant de cette analyse préliminaire, ont confirmé que la poursuite des travaux n'influencerait pas le régime hydrodynamique et géochimique des sources externes. Ces résultats ont également permis de constater les températures relativement élevées des eaux rencontrées dans la galerie.

Sur la base des résultats géognostiques obtenus, l'Ecole polytechnique a ainsi pu simuler les premières hypothèses de valorisation de la ressource géothermique pour différents types d'usage : piscine communale, bureaux du projet ferroviaire ainsi qu'un réseau de chauffage urbain que la ville de Suse pourrait utiliser.

Au regard de la localisation du chantier d'excavation du Tunnel de Base, qui se situe sur la zone du chantier de la galerie de La Maddalena à Chiomonte, et de la confirmation de la localisation du portail d'accès au Tunnel de Base dans la commune de Suse, lieu où seront redirigées une partie des eaux souterraines provenant de la galerie principale une fois achevée, la troisième phase de l'étude portera principalement sur le site de Chiomonte. Seront en particulier étudiés des scénarii de développement d'installations alimentées par l'énergie produite par une source géothermique provenant du tunnel, tenant compte de données comme la réglementation applicable, l'implication du tissu économique local ainsi que des parties prenantes, ou encore l'identification des possibilités de **valoriser les eaux potables** provenant de la galerie.

Tout ceci représente une économie notable d'énergie primaire avec la réduction des émissions de CO_2 correspondantes

Le site de construction de La Maddalena à Chiomonte

7. Les entreprises doivent œuvrer pour une démarche préventive pour faire face aux défis environnementaux

8. Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale

9. Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT POUR L'ENVIRONNEMENT

LES DÉFIS

Création
d'une politique commune entre la France et l'Italie afin de promouvoir l'économie circulaire, à travers des solutions innovantes pour la valorisation des ressources naturelles et la réutilisation des déchets provenant des chantiers

LES DÉFIS

Mise en œuvre
de l'étude sur la valorisation géothermique des eaux du tunnel de base du Mont-Cenis à niveau binational

10. Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la concussion

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LE RÈGLEMENT DES CONTRATS

16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS

Goal 16 : Promouvoir des sociétés plus pacifiques et sensibles à l'insertion pour un développement durable ; donner l'accès à la justice à tous et créer des organismes efficaces, responsables et inclusifs à tous les niveaux.

Les mesures de précaution dans la lutte contre la mafia ont été appliquées sur les chantiers italiens de la Lyon-Turin dès 2012, dans le strict respect du Code Antimafia national et plus encore. En effet, la Nouvelle Ligne Lyon-Turin a été dotée d'un Protocole de Légalité signé à la Préfecture de Turin par LTF, Préfecture et Organisations Syndicales, qui prévoit des contrôles sur tous les contrats, y compris ceux sous les seuils de référence, avec une interface continue avec le GITAV (structure de renseignement spécialisée dans prévention et la lutte contre le crime organisé à Turin-Lyon).

Le risque concret par les Etats à la veille des Accords 2012 demeurait qu'une entreprise exclue de l'appel d'offres en Italie suite à des contrôles approfondis antimafia, puisse se présenter et participer, sans aucun obstacle réglementaire, aux appels d'offres en France, rendant ainsi la frontière Italie-France trop fragile pour contrer les entreprises infiltrées.

Dans cette optique, le **Règlement des Contrats** a été rédigé par la Commission Intergouvernementale (CIG) qui a en été chargée après le sommet de Venise le 8 mars 2016. La CIG a accueilli un groupe de travail de haut niveau, appelé à déterminer une législation binationale et européenne en mesure de prévenir les infiltrations mafieuses dans les marchés de travaux, de fournitures et de services. L'expérience italienne en matière de contrôle s'est alliée avec la fermeté de la loi française dans la lutte contre la corruption et, **pour la première fois en Europe**, les limites du droit comparé ont été supprimées afin d'atteindre un équilibre substantiel entre les deux législations. En avril 2017, l'Accord de 2015 a conclu la procédure de ratification entre les deux pays, instaurant une loi qui s'impose aux deux Etats.

Le Règlement des contrats analyse les phases d'attribution et d'exécution des contrats du projet Lyon-Turin et représente le premier cas en Europe d'application des contrôles antimafia au-delà des frontières nationales italiennes.

Le dispositif définit la création d'une **Structure binationale qui implique les Préfets de Turin et de Lyon** dans des contrôles croisés des entreprises participant aux appels d'offres du projet Lyon-Turin et à la création d'une « Liste Blanche » partagée à laquelle les entreprises concernées par les appels d'offres des chantiers peuvent s'inscrire (l'inscription est valable 12 mois). Le mécanisme se veut préventif par la sollicitation d'une documentation spécifique, qui s'étend également aux familles et aux conjoints des titulaires d'entreprise. C'est également un mécanisme de récompense : les entreprises vertueuses qui sont inscrites sur la Liste blanche peuvent se fier à la transparence des procédures de marché et à une concurrence loyale.

TELT consacre également une grande partie de sa politique interne à la lutte contre la corruption, notamment en ce qui concerne les fonctions d'attribution des marchés. Ainsi, en vertu de son Code Ethique (art. 2.2.1), la société veille sur les comportements du personnel et des tiers (collaborateurs externes) qui ne peuvent pas, d'une manière directe et indirecte, rechercher ou accepter de la part d'entités publiques ou privées, aucun type d'avantage, pour soi ou pour les autres, quelle que soit sa valeur, comme contrepartie d'une action ou d'une abstention qui rentre, directement ou indirectement dans le cadre de leurs compétences ou de l'emploi de leur influence, réelle ou supposée, dans une procédure décisionnelle de la Société.

En outre, Le Code Ethique indique que TELT doit mener une lutte spécifique contre les pactes cachés : « Dans le cadre des tâches qui leur reviennent, le personnel et les tiers [...] doivent agir avec diligence pour révéler les éventuelles ententes entre opérateurs économiques, en relation avec l'attribution des contrats de TELT. La notion d'entente couvre tout accord entre entreprises, toute décision d'association d'entreprises et toute pratique concertée, dont l'objet ou l'effet est celui d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence ». A cet effet, il est demandé aux personnes susmentionnées de signaler à leur supérieur hiérarchique tout comportement suspect et il appartient aux personnes chargées de l'attribution du marché d'exclure les candidats sur lesquels pèse un doute sérieux.

Le Lyon-Turin est le premier cas en Europe d'application transnationale de la loi anti-mafia

10. Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la concussion

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE TELT

Concernant l'attribution et l'exécution des contrats, le Code Ethique insiste sur l'attention que TELT doit porter aux principes d' « impartialité et de transparence dans les procédures d'attribution de ses contrats, d'égalité de traitement des candidats et de liberté d'accès aux marchés publics ». Dans ce contexte, TELT observe les procédures adoptées par les directives communautaires, par le droit national et par la réglementation qui lui est applicable.

Enfin, en conformité avec le principe de bon usage des fonds publics, TELT applique une politique de rationalisation des achats qui passe par l'implication directe des **Centrales d'Achat (CONSIP en Italie et UGAP en France)** dans l'attribution des contrats non liés à la réalisation du tunnel de base. Ces centrales sont des pouvoirs adjudicateurs qui acquièrent des fournitures ou des services ou qui attribuent des marchés de travaux ou des accords-cadres de fournitures et de services pour le compte de tiers.

Leur efficacité réside dans le fait d'être un instrument de centralisation des achats qui permet d'éviter la fragmentation des procédures et de réaliser, sur des achats plus importants, de réels économies Le choix éthique et économique de recourir aux Centrales d'Achats découle également du fait que les procédures d'attribution sont totalement informatisées et tracées, ce qui assure une plus grande transparence.

En outre, les centrales d'achats se révèlent être des instruments efficaces d'encouragement pour les petites et les moyennes entreprises qui, en groupement, peuvent participer à des appels d'offres de grande envergure.

> **« le Code Ethique insiste sur l'attention que TELT doit porter aux principes d' « impartialité et de transparence dans les procédures d'attribution de ses contrats, d'égalité de traitement des candidats et de liberté d'accès aux marchés publics »**

10. Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la concussion

NOS ACTIONS

L'ENGAGEMENT DE TELT DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LES DÉFIS

En 2018
la structure binationale de lutte contre la corruption entrera dans sa phase de gestion opérationnelle et les deux Préfectures, celle de Turin et celle de Lyon, commenceront à mener des actions opérationnelles conjointes en matière de contrôle

LES DÉFIS

Afin de faire connaitre le Règlement des contrats antimafia et le message contre la corruption qui y est contenue, TELT a initié la rédaction d'un livre sur ce thème, qui retrace notamment la grande expérience binationale du groupe de travail de la Commission Intergouvernementale, auquel les gouvernements respectifs ont demandé de rédiger en trois mois un Règlement des contrats pour la lutte contre les infiltrations mafieuses

NOS ACTIONS

LES INITIATIVES VISANT À PROMOUVOIR LA DIFFUSION DES VALEURS DU GLOBAL COMPACT

LES ÉVÈNEMENTS POUR LES ENTREPRISES : LES ROADSHOW DE TELT

Depuis son adhésion au Global Compact, TELT fait la promotion des principes auxquels elle adhère, par l'intermédiaire de divers outils de communication :

- **Site internet, sur une page spécifique**
- **Pages publicitaires sur des revues ciblées**
- **Evènements dédiés aux parties prenantes (entreprises et territoire)**
- **Newsletter distribuée à 1000 destinataires**
- **Communication sur les réseaux sociaux**
- **La transmission du Code éthique de TELT à 192 fournisseurs français et 180 italiens**

En 2016 et 2017, TELT a organisé des roadshow d'information à Turin et à Lyon pour donner aux entreprises intéressées par les marchés du tunnel de base, tous les instruments nécessaires pour répondre aux appels d'offres afférents. La nécessité de rencontrer les parties prenantes économiques fait partie de la stratégie d'entreprise de TELT qui, d'une part, vise à l'excellence et entend favoriser au mieux la concurrence, et d'autre part, s'emploie à promouvoir la mobilisation des opérateurs sur les territoires de la Val Suse et de la Maurienne, en impliquant aussi les **Petites et Moyennes Entreprises**.

Quatre programmes thématiques ont été essentiellement présentés :

- Un aperçu des **81 appels d'offres** que TELT lancera entre 2017 et 2019, conformément au planning du Grant Agreement signé par les Etats avec l'Union Européenne, pour une valeur de 5,5 milliards d'euros, et répartis en marchés d'Ingénierie et marchés de Travaux

- Une présentation approfondie des procédures **d'appels d'offres**, des critères de sélection des offres aux attributions et aux modalités de paiement, en passant par la définition des critères de négociation

- La **forme juridique** de TELT qui, bien qu'étant binationale, applique le droit français dans les procédures d'appel d'offres, en cohérence avec le droit européen. Sur ce point, TELT a tenu à informer les entreprises de l'existence du Règlement des Contrats antimafia, adopté par la société, qui prévoit des contrôles sur tous les chantiers moyennant une procédure calquée sur le Code antimafia en vigueur en Italie

- **La description technique des chantiers opérationnels** et des ouvrages du tunnel de base de Suse à Saint-Jean-de-Maurienne

Les **roadshow** ont été l'occasion d'informer les entreprises des principes de **lutte contre à la corruption, de sauvegarde de l'environnement, de respect des ressources humaines et des normes internationales du travail** qui guident TELT dans la réalisation du projet et qui constituent, en amont des attributions, le fondement de tous les rapports de collaboration et de travail sur lequel la société s'appuie, en conformité avec son code éthique et ses engagements pris dans le cadre de son adhésion au Global Compact.

Les évènements réalisés jusqu'à aujourd'hui ont mobilisé de plus de quatre cents représentants d'entreprises à Turin et autant à Lyon, permettant une mixité certaine aussi bien au niveau de la taille des sociétés qu'à celui de leur nationalité ; ainsi des petites et moyennes entreprises ont côtoyé des représentants d'importantes sociétés venant des Etats-Unis, de Chine, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, de Suisse et d'Espagne, partageant tous le même intérêt pour la réalisation du plus long tunnel d'Europe.

Mai 2017 | Roadshow à Turin

Juin 2017 | Roadshow à Lyon

Juin 2017 | Roadshow à Lyon

Mai 2017 | Roadshow à Turin

NOS ACTIONS

LES INITIATIVES VISANT À PROMOUVOIR LA DIFFUSION DES VALEURS DU GLOBAL COMPACT

LES ÉVÈNEMENTS DÉDIÉS AUX CITOYENS : DE BRIANÇON À CHIOMONTE

En 2017, TELT a organisé plusieurs évènements qui ont présenté aux citoyens et aux administrations locales, les projets de la maîtrise d'ouvrage du projet Lyon-Turin au service du territoire, ainsi que les principales valeurs de la société dans le cadre de son entrée dans le Global Compact.

L'un des objectifs que TELT s'est fixé dans cette initiative, en cohérence avec l'objectif 11 des SDG's des Nations Unies, est celui de favoriser activement le développement économique des centres urbains impactés par le projet

Entre autres, en février 2017, TELT a participé à **une réunion d'échanges et d'approfondissement à Briançon,** au cours de laquelle les dirigeants du promoteur public ont présenté les opportunités offertes par la construction du projet Lyon-Turin afin de relancer le tourisme dans le Briançonnais et de le soustraire à son isolement géographique, par l'adoption d'un programme qui impliquerait les organismes territoriaux dans la création d'un circuit de « trains de la montagne » ; ce circuit utiliserait la ligne Grand Vitesse de Lyon à Turin et amènerait un nombre considérable de touristes.

Une rencontre similaire a été organisée avec les maires et les professionnels du ski de la Haute Vallée de Suse, à l'issue de laquelle il a été décidé de créer un comité de contrôle qui, soutenu par TELT, étudie toutes les solutions stratégiques possibles afin de favoriser la venue des touristes sur le territoire, dès la mise en exploitation du projet Lyon-Turin.

Les relations avec le territoire de la Vallée de Suse et la valorisation de ses ressources sont également les thèmes du cycle d'évènements qui a débuté en juin 2017 à **Chiomonte et qui s'intitule « Perspectives, vins, montagnes, communautés »**. En outre, une manifestation dédiée à la viticulture et aux agricultures de montage a été sponsorisée par TELT qui a également réalisé dans l'église de Santa Caterina, une affiche stylisée qui montrant le territoire avec les principaux centres d'intérêt de la ville et des bourgs, dont les vignes et le chantier de La Maddalena. L'évènement a eu l'honneur d'attribuer au vin son rôle de protecteur du territoire et de sa culture, et a désigné l'agriculteur comme un gardien des traditions, de savoir et d'expérience.

Cette manifestation a pour ambition de devenir la première étape de nombreuses éditions itinérantes qui, d'année en année, pourront évoluer sur le territoire, en passant le flambeau dans les communes de Chiomonte, Exilles, Giaglione et Gravere.

A Chiomonte, dans le chantier de La Maddalena, a également lieu le séminaire pour les étudiants du **Master GOMAP " Gouvernance et Management des Marchés Publics en appui au développement durable" de l'ILO**, organisme de l'ONU qui depuis 1919 s'occupe du dialogue entre les Etats, les employeurs et les représentants des travailleurs de 187 Etats membres, en développant des politiques de gouvernance et des programmes de formation qui favorisent les opportunités d'accès au travail et le respect des droits des travailleurs pour les femmes et les hommes dans le monde. Dans le cadre de l'ILO, le Master en Gouvernance des Marchés Publics a son siège à Turin et accueille des étudiants provenant du monde entier et notamment des pays en voie de développement.

Chaque année, il est donné aux étudiants l'occasion de suivre une présentation de management de TELT sur les thèmes de la politique environnementale et de la gestion de la commande publique.
Ils sont également accompagnés par un expert pour visiter le chantier et la galerie de reconnaissance.

Avril 2017 | Visite des députés de la Région Piedmont à Chiomonte

Février 2017 | Conférence à Briançon

Tunnel Art Work à Chiomonte

Mai 2016 | Séminaire Gomap à Chiomonte

NOS ACTIONS

LES INITIATIVES VISANT À PROMOUVOIR LA DIFFUSION DES VALEURS DU GLOBAL COMPACT

PLUS DES 4 000 PERSONNES SENSIBILISÉES SUR LES ENJEUX DU GLOBAL COMPACT

ROADSHOW, ÉVÉNEMENTS DU TERRITOIRE, NEWSLETTER, SITE WEB

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN